

## Première partie

# L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE RÉCENTE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

### Évolution générale et structure par âge de la population

La natalité a nettement augmenté en 2000, et le nombre de naissances est estimé à 779 000, soit 35 000 de plus qu'en 1999 (744 000) (Doisneau, 2001) : c'est la plus forte hausse enregistrée depuis vingt ans, et il serait tentant de l'attribuer à un « effet an 2000 », d'autant que les mariages ont eux aussi fortement augmenté. Mais l'an 2000 n'explique peut-être rien, et en tout cas certainement pas tout : d'une part, l'observation des mouvements mensuels montre que la hausse des naissances était déjà bien amorcée en 1999, même si elle s'est accentuée en 2000 (figure 1); d'autre part, il ne s'agit pas d'une hausse sans lendemain, d'après les résultats préliminaires des premiers mois de 2001<sup>(1)</sup>. Ainsi au cours des derniers mois de 2000, le nombre mensuel de naissances a été supérieur à 65 000<sup>(2)</sup>, valeur qui n'avait plus été atteinte depuis 1986; et c'est à cette même année 1986 qu'il faut remonter pour trouver un nombre comparable de naissances annuelles (tableau 1<sup>(3)</sup>).

Comme le nombre de décès en 2000 (538 000) est estimé en légère baisse par rapport à 1999 (542 000), l'excédent des naissances sur les décès fait un bond de près de 40 000 en 2000 (241 000), et revient à un niveau proche de ce qu'on observait au tournant des années 1990; le taux d'accroissement naturel est ainsi à nouveau légèrement supérieur à 4 pour mille, comme il y a dix ans. Le solde migratoire étant estimé en légère hausse, à + 55 000 personnes, l'accroissement total de la population serait proche de 300 000 personnes, soit un taux de 5 pour mille habitants.

Cet accroissement permet à la population de la métropole de dépasser les 59 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2001 (estimation basée sur

---

<sup>(1)</sup> Au cours du premier trimestre 2001, le nombre de naissances enregistrées dans les « villes » (Paris, sa petite couronne et 136 villes de province) est presque identique à celui du premier trimestre 2000 (*Bulletin mensuel de statistique*, n° 4, 2001).

<sup>(2)</sup> Moyenne mobile sur 5 mois des données mensuelles corrigées des variations saisonnières.

<sup>(3)</sup> Rappelons que les tableaux 1 à 14 figurent en annexe; ils ont une numérotation identique d'une année sur l'autre qui ne respecte pas nécessairement l'ordre dans lequel ils sont cités.

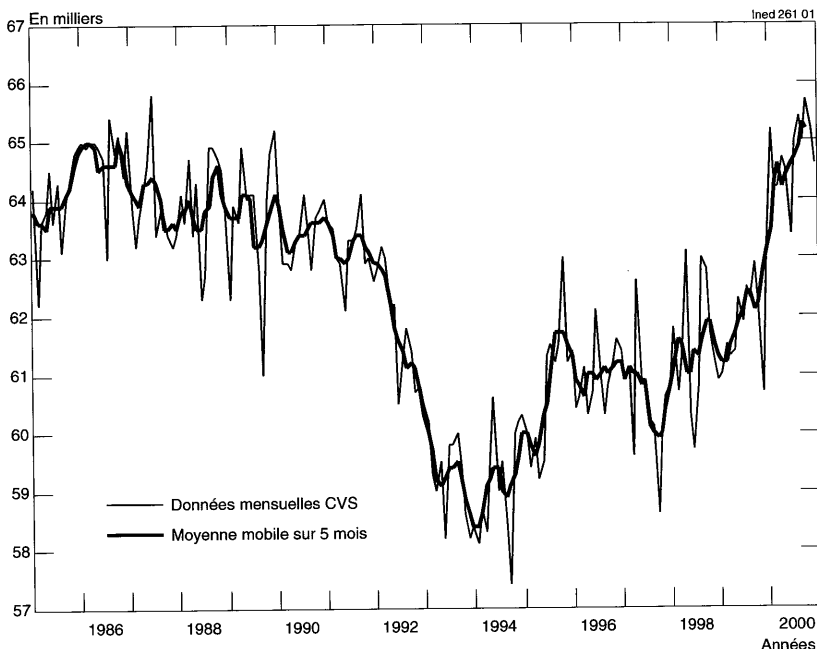


Figure 1.—Évolution du nombre mensuel des naissances depuis 1985 (données corrigées des variations saisonnières)

Sources : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

les résultats du recensement de 1999<sup>(4)</sup>). Quant à la pyramide des âges, sa base s'élargit un peu grâce à l'augmentation des naissances (figure 2). Cette base reproduit presque fidèlement l'évolution des naissances des vingt ou trente dernières années, aux décès et migrations près, et l'on voit bien que les nouveau-nés de l'an 2000 ne sont pas équivalents en nombre à l'effectif actuel de la génération 1980. Aussi, l'effectif et la proportion des jeunes de moins de 20 ans dans la population totale continuent-ils à se réduire, tandis que la part de la population d'âge actif (20-59 ans) n'aura jamais été aussi importante (tableau 3). Mais c'est la part de la population la plus âgée (75 ans ou plus) qui s'accroît le plus vite depuis 1995, au fur et à mesure que les « classes creuses » nées pendant la première guerre mondiale vieillissent et sont remplacées par des générations plus nombreuses ; car les classes d'âges intermédiaires (60-74 ans) perdent provisoirement du poids (14 % de la population en 1995, 13,2 % en 2001), tant que les *baby-boomers* ne seront pas parvenus à ces âges à partir de 2006.

<sup>(4)</sup> Sauf mention contraire, tous les tableaux publiés dans cette rubrique sont basés sur les résultats du recensement de 1999. Nous remercions Lionel Doisneau, de la Division des enquêtes et études démographiques de l'Insee, pour nous avoir communiqué des données non publiées issues des nouvelles estimations de population effectuées par l'Insee.

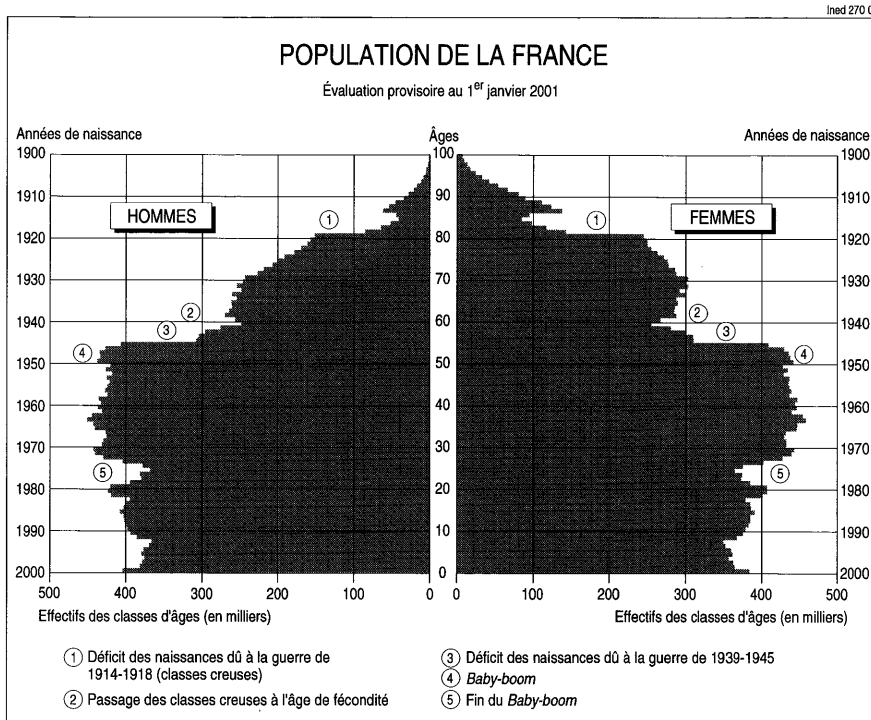


Figure 2.—Pyramide des âges de la France au 1<sup>er</sup> janvier 2001

NB : les effectifs des classes d'âges sont disponibles sur le serveur de l'Ined (<http://www.ined.fr>).

Source : Insee.

## La structure par âge des départements en 1999

Le recensement de 1999 est l'occasion de faire le point sur le vieillissement différentiel du territoire. Depuis le recensement précédent, la structure par âge de la population a globalement vieilli, aussi bien par la base de la pyramide que par son sommet, car la proportion de jeunes de moins de 20 ans est passée de 26,5 % en 1990 à 24,6 % en 1999<sup>(5)</sup>, et celle des personnes âgées de 60 ans ou plus de 20 % à 21,3 %. Les cartes représentant ces proportions par département en 1999 diffèrent peu, de prime abord, de celles qu'on a pu établir après les recensements précédents (figures 3 et 4) : globalement, la France du Nord, plus féconde, reste plus

<sup>(5)</sup> Cette proportion est inférieure à celle du tableau 3 car, au recensement, la classe d'âge « moins d'un an » ne comprend que les enfants nés au cours des deux premiers mois de 1999 ; corrélativement, la proportion des « 60 ans ou plus » est plus élevée qu'au tableau 3, car elle comprend des personnes n'ayant pas encore fêté leur 60<sup>e</sup> anniversaire.

jeune que la France du Sud, où la mortalité est en outre plus faible. Mais les migrations entre départements viennent brouiller ce schéma un peu simpliste : non seulement les migrants jeunes et adultes contribuent directement au vieillissement de la structure par âge des départements qu'ils

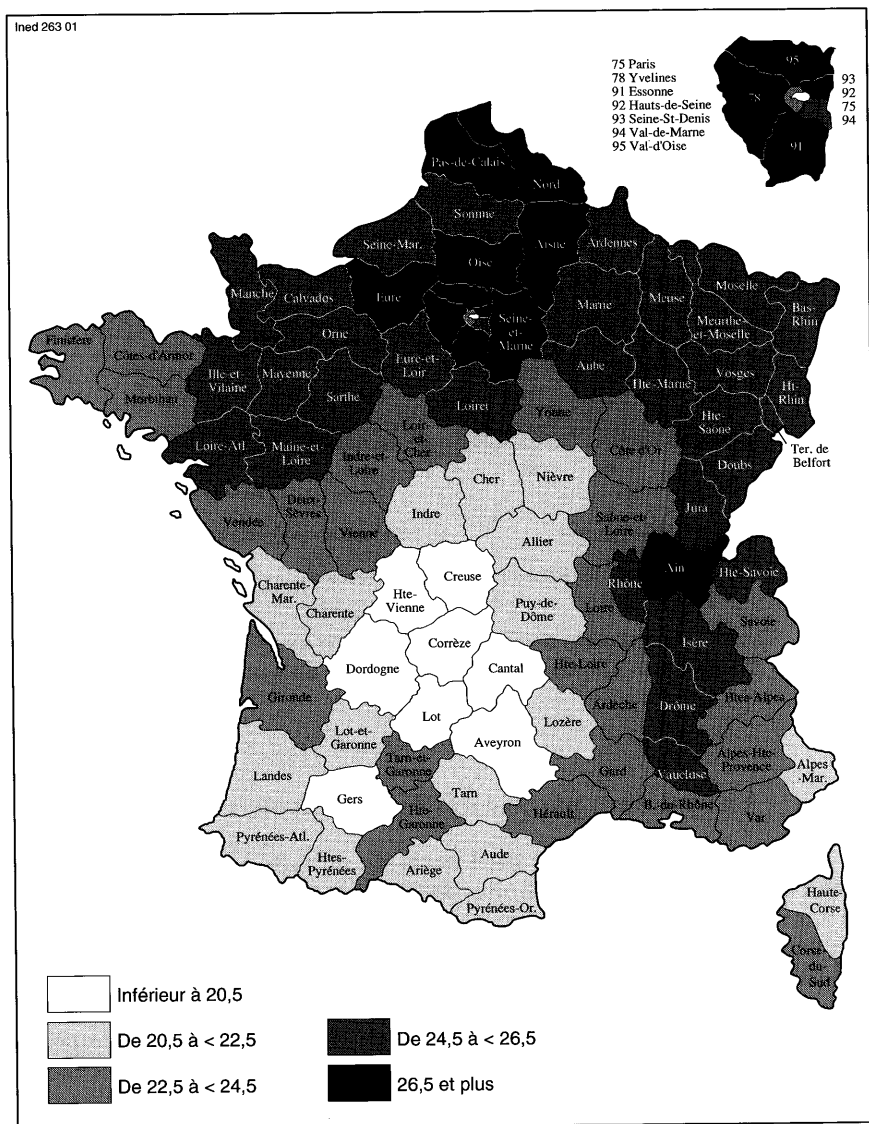


Figure 3. – Pourcentage de personnes âgées de moins de 20 ans par département au recensement de 1999

Source : Insee (2000).

quittent et au rajeunissement de ceux où ils s'installent, mais ils y contribuent aussi indirectement, par le biais de la natalité induite. Les migrations au moment de la retraite, surtout s'il s'agit de retours au pays, viennent clairement accentuer le vieillissement des départements d'émigration ancienne, tout en freinant celui des départements quittés.

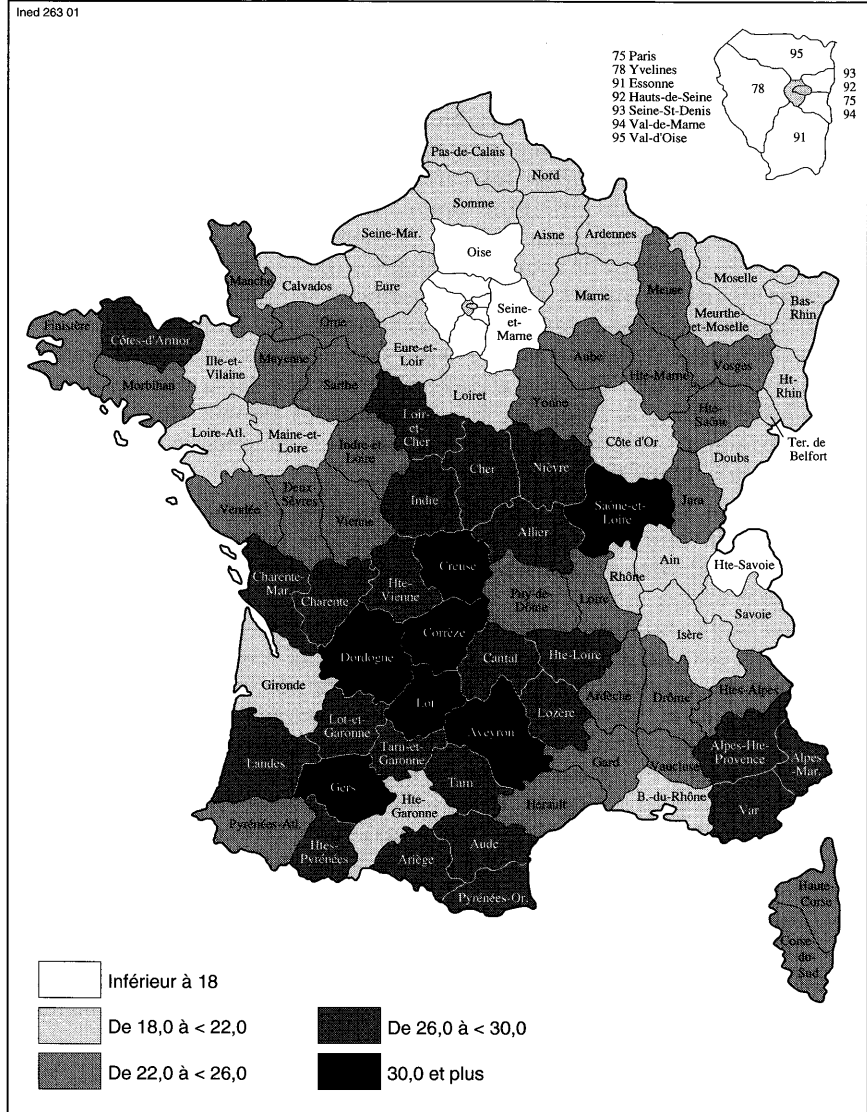


Figure 4. – Pourcentage de personnes âgées de 60 ans ou plus par département au recensement de 1999

Source : Insee (2000).

C'est ainsi que la Creuse est depuis longtemps le département qui comporte le plus fort pourcentage de personnes âgées de 60 ans ou plus ; mais aujourd'hui, avec une proportion de 34,4 %, la qualification de plus vieux département se trouve d'autant plus justifiée que c'est également celui où l'on trouve la plus faible proportion de jeunes de moins de 20 ans (18,3 %), avec Paris. Les départements voisins (la Corrèze, le Lot, la Dordogne), ainsi que le Gers et l'Aveyron sont aussi confrontés à un vieillissement très prononcé, à la fois par le sommet et par la base de la pyramide, en cumulant les plus fortes proportions de personnes âgées (plus de 30 %) avec les plus faibles proportions de jeunes (moins de 20,5 %). À l'inverse, les départements que l'on peut qualifier de plus jeunes, parce qu'ils cumulent les caractéristiques inverses, sont situés en région parisienne ou à proximité immédiate : le Val-d'Oise, la Seine-et-Marne, l'Oise, la Seine-Saint-Denis, l'Essonne et les Yvelines comptent plus de 27 % de jeunes de moins de 20 ans et moins de 18 % de personnes âgées de 60 ans ou plus<sup>(6)</sup>. D'un recensement à l'autre, on constate ainsi que la région parisienne, sauf Paris, s'affirme de plus en plus comme la région la plus jeune devant le Nord-Pas-de-Calais, et que la relative jeunesse des départements de l'Ouest s'atténue au profit des départements de la région Rhône-Alpes. À l'opposé, le vieillissement intense du Limousin et des départements voisins se confirme de plus en plus, pendant que le vieillissement relatif du Sud-Est s'atténue.

La figure 5 met en relation l'évolution pour chaque département (en différences de pourcentages), de la proportion de jeunes de moins de 20 ans avec celle des personnes âgées de 60 ans ou plus ; elle permet ainsi d'avoir une vision synthétique des évolutions, tout en repérant le sens et l'ampleur de la variation du groupe d'âges intermédiaires, les 20-59 ans, à partir de la diagonale tracée sur le graphique, la somme des trois variations étant nécessairement nulle. La proportion de jeunes ayant globalement diminué et celle des plus âgés augmenté, presque tous les départements sont situés dans le cadre supérieur gauche de la figure, à trois exceptions près : Paris (baisse de la proportion de 60 ans ou plus), les Alpes-Maritimes (très légère baisse de cette même proportion, et très légère hausse de celle des moins de 20 ans) et les Hauts-de-Seine (proportion de jeunes inchangée). La proportion d'adultes d'âge actif s'est globalement légèrement accrue (de 53,6 % à 54,1 %), mais le partage des départements est un peu moins inégalitaire, cette proportion ayant diminué, de façon généralement modérée, dans 22 départements sur 96 (points situés au-dessus de la diagonale) ; la baisse est la plus forte dans les Alpes-de-Haute-Provence (1,4 point de pourcentage) et dans l'Essonne (1,1 point).

Les départements dont la structure par âge a le moins vieilli, voire s'est légèrement rajeunie, sont situés dans la partie inférieure droite du

---

<sup>(6)</sup> Mais les départements les plus jeunes sont sans conteste le Val-d'Oise (respectivement 29,1 % et 14,2 %) et la Seine-et-Marne (28,8 % et 14,6 %).

graphique. Il s'agit de départements de la région parisienne (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), du pourtour méditerranéen (Alpes-Maritimes, Aude, Gard, Hérault), ainsi que de la Haute-Garonne et de l'Ariège. À l'opposé, ceux dont la structure a le plus vieilli sont le Cantal, des départements de l'Ouest (Morbihan, Vendée, Manche, Orne) ou de l'Est (Haute-Marne, Moselle). Il est d'ailleurs frappant de voir que, sauf exception, tous les départements de l'Ouest sont parmi ceux où la proportion de jeunes a le plus diminué, alors que dans ceux du pourtour méditerranéen, cette proportion a peu baissé. Ces évolutions confirment les glissements constatés sur les cartes, vers un Ouest (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire) dont la structure par âge apparaît de moins en moins relativement jeune, et un Extrême-Sud qui, à défaut de rajeunir, vieillit plutôt moins que le reste de la France.

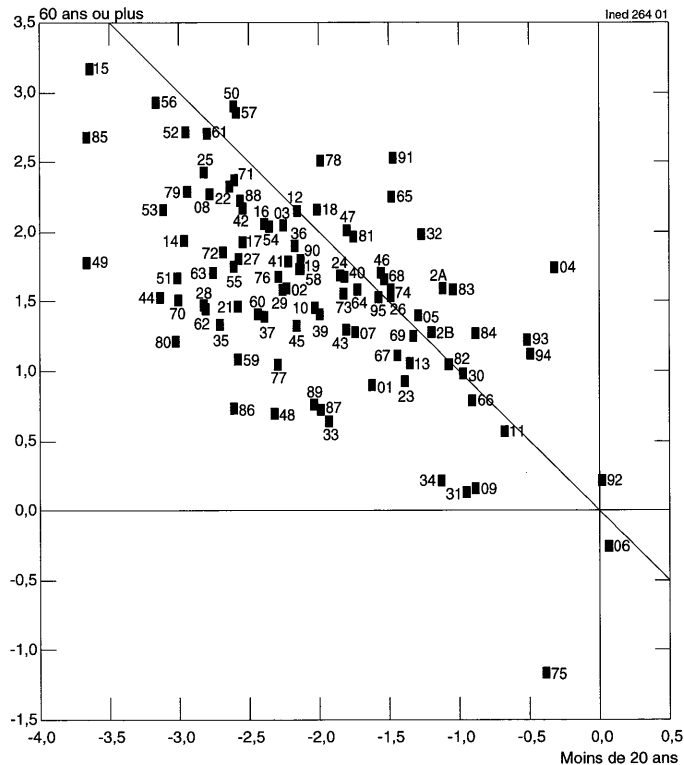


Figure 5.—Évolution de la structure par grands groupes d'âges des départements de 1990 à 1999 : différences de pourcentages (en points)

*Lecture* : dans le Gard (30), le pourcentage des jeunes de moins de 20 ans a diminué de 1 point entre les recensements de 1990 et 1999 et celui des personnes âgées de 60 ans ou plus a augmenté de 1 point ; la part de la classe d'âges intermédiaires n'a donc pas varié et le point se trouve situé sur la diagonale. Un point situé au-dessus (au-dessous) de la diagonale signifie que la part de la classe d'âges intermédiaires a diminué (augmenté).

*Source* : Insee (2000).

## Combien de personnes âgées de 60 ans ou plus, et combien vivent en institution ?

Le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus s'est beaucoup accru entre les deux derniers recensements (+ 1,2 million), passant de 11,3 millions en 1990 à 12,5 en 1999<sup>(7)</sup> (tableau A) : cette forte augmentation est due à la baisse importante de la mortalité depuis cinquante ans, qui a permis à un nombre beaucoup plus grand de personnes de franchir le cap des 60 ans et d'espérer vivre encore de longues années au-delà de cet âge<sup>(8)</sup>. Mais elle est due aussi à la disparition progressive des générations décimées par la première guerre mondiale et au vieillissement des classes creuses, nées pendant cette même guerre, qui ont été peu à peu remplacées par les générations plus nombreuses nées dans l'entre-deux-guerres. Et l'on sait que dans cinq ans, lorsque les premières générations du *baby-boom* atteindront cet âge, l'effectif des 60 ans ou plus connaîtra une croissance beaucoup plus rapide qu'aujourd'hui.

TABLEAU A. – POPULATION ÂGÉE DE 60 ANS OU PLUS AUX RECENSEMENTS DE 1990 ET 1999, ET PROPORTION DE PERSONNES VIVANT EN COLLECTIVITÉ

Groupe d'âges	1990				1999			
	Effectif (en milliers)	% vivant en		Total (en %)	Effectif (en milliers)	% vivant en		Total (en %)
		Ménage collectif	Foyer- logement			Ménage collectif	Foyer- logement	
60-64 ans	2938	1,5	0,2	1,7	2726	1,5	0,2	1,7
65-69 ans	2720	1,7	0,4	2,1	2758	1,5	0,3	1,8
70-74 ans	1599	2,3	0,9	3,1	2489	2,0	0,6	2,6
75-79 ans	1689	4,1	1,8	5,9	2167	3,5	1,2	4,7
80-84 ans	1318	8,1	3,0	11,1	915	7,4	2,4	9,8
85-89 ans	726	15,6	4,0	19,6	922	15,7	3,9	19,6
90 ans et +	312	27,9	4,0	31,9	502	31,4	4,6	36,0
Total 60 ans et +	11 301	4,4	1,2	5,6	12 478	4,6	1,1	5,7

*Sources* : Insee, RP 1990, exploitation complémentaire, et J.-P. Courson et C. Madinier, 2000, pour le RP 1999.

Ce n'est qu'à chaque recensement que l'on peut observer le cadre de vie domestique des personnes et savoir dans quel type de ménage elles vivent. S'il est un peu tôt pour connaître la structure précise des ménages au recensement de 1999 – pour savoir par exemple combien de personnes âgées vivent seules – l'exploitation principale permet déjà de déterminer si la tendance à vivre en institution s'accroît ou diminue chez les per-

<sup>(7)</sup> Rappelons que le classement par génération conduit à inclure dans les « 60 ans ou plus » des personnes n'ayant pas encore 60 ans au moment du recensement.

<sup>(8)</sup> D'après les tables de mortalité par génération établies par F. Meslé et J. Vallin (Ined), près de 80 % des personnes nées en 1940 ont pu fêter leur 60<sup>e</sup> anniversaire, âge auquel on estime qu'il leur reste en moyenne un peu plus d'un quart de siècle à vivre. Cinquante ans plus tôt, moins de la moitié (43 %) des personnes nées en 1890 ont eu cette chance, avec une espérance de vie de 18 ans.



sonnes les plus âgées : on peut en effet dénombrer combien de personnes de 60 ans ou plus ont été repérées comme vivant « hors ménage ordinaire », c'est-à-dire, le plus souvent, en institution (maison de retraite, hôpital de long séjour ou autre forme de communauté).

Assez logiquement, étant donné la forte croissance de cette classe d'âges, ce nombre s'est accru entre les deux recensements, passant de 502 300 à 578 800 ; mais il est plus surprenant de constater que la proportion de ces personnes dans la population totale du même groupe d'âges a elle aussi légèrement augmenté (de 4,4 % à 4,6 %), alors qu'on observait une diminution auparavant (4,7 % en 1982). En fait, il s'agit principalement d'un effet de structure : lorsque l'on détaille par groupes d'âges quinquennaux, on observe une baisse ou une stabilité de la proportion de personnes vivant en institution à tous les âges sauf à partir de 85 ans, et ce n'est que pour les 90 ans ou plus que la proportion a réellement augmenté (tableau A). Ces chiffres confirment la tendance observée d'après les recensements précédents : conséquence d'un veuvage de plus en plus tardif, donc d'une vie en couple plus fréquente à des âges élevés, et de l'amélioration de l'état de santé et des conditions de vie des personnes âgées<sup>(9)</sup>, c'est de plus en plus tard que l'on entre en institution (Gaymu, 1993). Et l'augmentation que l'on observe pour les 90 ans ou plus tient certainement aussi, en partie, à un effet de structure, la part des personnes très âgées, plus fréquemment prises en charge en institution, ne faisant qu'augmenter dans ce groupe d'âges ; mais elle provient probablement surtout du fait que lorsque la dépendance s'installe, le recours à ces structures est plus fréquent, car la cohabitation intergénérationnelle est de plus en plus rare.

Cependant, le recensement des ménages collectifs ne donne qu'une vue partielle de la prise en charge en institution. Depuis 1990, on peut aussi repérer les personnes vivant dans des foyers-logements, que l'on peut pratiquement assimiler à des institutions<sup>(10)</sup>. Les pourcentages de personnes vivant dans ce type de foyer sont assez faibles et en légère baisse entre les deux recensements, sauf pour les personnes âgées de 90 ans ou plus. Cependant, si on les ajoute aux précédents, on constate qu'au total à l'âge de 80-84 ans, une personne sur dix vit en institution ou en foyer ; à 85-89 ans, la proportion est double, et au-dessus de 90 ans, c'est plus d'une personne sur trois qui est concernée. Les progrès de la longévité ayant permis à un plus grand nombre de personnes de vivre jusqu'à des âges avancés, le nombre de personnes vivant dans une structure collective devrait nécessairement continuer à croître à l'avenir, même si l'entrée en institution intervient de plus en plus tard.

---

<sup>(9)</sup> Revenus plus élevés en moyenne, logements plus confortables, développement des services d'aide à domicile, etc.

<sup>(10)</sup> Il s'agit des résidences où chacun dispose de son studio ou de son appartement mais où sont offerts des services collectifs (repas, linge, etc.).

## L'immigration de 1994 à 1999

L'Ined est maintenant en mesure de faire une évaluation plus précise des flux d'immigration, grâce, pour l'essentiel du dénombrement, à la base de données du ministère de l'Intérieur sur les cartes de séjour délivrées aux étrangers majeurs<sup>(11)</sup>. Cette évaluation repose sur la comptabilité des premières autorisations de séjour d'au moins un an, suivant en cela les recommandations internationales pour l'harmonisation des statistiques. Elle peut être effectuée pour la période 1994-1999 (Thierry, 2001a). On observe ainsi qu'après une baisse entre 1994 et 1995, années au cours desquelles 120 000 et 106 000 étrangers avaient respectivement été admis à séjourner, puis une stabilisation en 1996 (106 000), le nombre de « titres<sup>(12)</sup> » délivrés a augmenté en 1997 (127 000) et surtout en 1998 (156 000), avant de baisser légèrement en 1999 (145 000) (tableau 2)<sup>(13)</sup>. L'opération de régularisation exceptionnelle effectuée en 1997 et en 1998 explique en grande partie (environ 60 %) la hausse de ces deux années, mais celle-ci est cependant réelle dès 1998, et s'accroît en 1999 : c'est ainsi qu'en 1999, 39 000 premiers titres de plus qu'en 1996 ont été délivrés, alors que l'opération de régularisation exceptionnelle était pratiquement terminée. Une analyse spécifique des régularisations de 1997-1998 révèle que la quasi-totalité des postulants (90 %) n'avait jamais été en situation régulière avant l'opération, ce qui explique l'importance de son impact sur le nombre d'étrangers admis pour la première fois au séjour. Elle montre également qu'une part significative d'entre eux (23 %) étaient d'anciens demandeurs d'asile déboutés.

Une autre façon d'apprécier l'augmentation des flux d'entrées depuis 1996 est de se reporter aux chiffres figurant dans la partie inférieure du tableau 2. Parmi les premiers titres délivrés chaque année, on peut en effet distinguer ceux qui ont été remis à des étrangers arrivés la même année : ce nombre a augmenté d'un tiers, passant de 77 000 en 1996 à 101 000 en 1999 ; tous n'obtenant pas de titre d'un an dès la première année de leur séjour, nul doute que les entrées ont fortement augmenté ces dernières années, et qu'elles sont aujourd'hui supérieures à 100 000 personnes par an.

Ce sont les flux d'étrangers non ressortissants de pays de l'Espace économique européen<sup>(14)</sup> qui ont le plus augmenté, car les titres délivrés à des étrangers bénéficiant de la libre circulation fluctuent autour de 43 000 depuis plusieurs années, avec un léger fléchissement en 1997. Parmi ces derniers, les trois pays dominants tendent à perdre du poids (Allemagne,

(11) Les mineurs, qui ne sont pas tenus de disposer d'un titre, sont appréhendés à partir d'une source complémentaire.

(12) Dans la suite du texte, nous employons ce mot pour désigner l'ensemble des étrangers admis au séjour, bien que les mineurs ne soient pas tenus de disposer d'un titre de séjour.

(13) Le rapport du groupe permanent du Haut Conseil à l'intégration chargé des statistiques a publié en janvier 2001 une estimation du nombre annuel d'entrées en France inférieure à celle présentée ici. Sur la raison de ces écarts, voir X. Thierry, « Chronique de l'immigration, *Population* 56 (3), encadré 2, p. 428 : « Quelques alternatives pour mesurer les flux d'entrées ».

(14) États membres de l'Union européenne, Islande, Norvège et Liechtenstein.

Royaume-Uni, et surtout Portugal) tandis que les flux en provenance d'Italie, de Belgique et d'Espagne sont plutôt en hausse (tableau B). Les titres délivrés à des ressortissants de pays tiers ont beaucoup augmenté en 1997 et 1998, avec les régularisations exceptionnelles – les taux d'acceptation ont d'ailleurs été comparables pour toutes les nationalités (environ deux tiers) –, mais les titres délivrés en 1999 (102300), un peu moins nombreux qu'en 1998 (112800), le sont bien davantage qu'en 1996 (62700). L'évolution, au cours des quatre dernières années, des chiffres concernant certaines nationalités ou groupes de nationalités donne un aperçu de celles qui ont le plus bénéficié de l'opération de régularisation – Afrique francophone, Maghreb, mais également Asie et Turquie – et montre que pour la plupart, les titres délivrés en 1999 sont en nombre supérieur à ceux de 1996, malgré le tarissement de cette procédure. On remarque aussi que le Maroc et l'Algérie sont (re)devenus les pays fournissant les plus forts contingents, alors que dans les années 1994-1996, ils étaient pratiquement

TABLEAU B. – PREMIÈRES ADMISSIONS AU SÉJOUR DEPUIS 1994, PAR NATIONALITÉS REGROUPÉES PAR GRANDES RÉGIONS D'ORIGINE, ET POUR LES NATIONALITÉS LES PLUS REPRÉSENTÉES EN 1998 OU 1999 (ENSEMBLE MAJEURS ET MINEURS)

Pays d'origine	1994	1995	1996	1997	1998	1999
<b>Espace économique européen</b>	<b>47 697</b>	<b>44 422</b>	<b>43 258</b>	<b>41 306</b>	<b>43 033</b>	<b>42 791</b>
<i>dont : Allemagne</i>	9 531	8 582	8 155	7 761	8 020	7 866
<i>Royaume-Uni</i>	9 267	8 077	8 021	7 500	7 712	7 437
<i>Portugal</i>	9 124	8 442	7 522	6 327	5 899	5 657
<i>Italie</i>	4 705	4 934	4 950	4 829	5 197	5 417
<i>Belgique</i>	3 880	4 013	4 005	4 108	4 267	4 341
<i>Espagne</i>	3 632	3 549	3 832	3 778	4 323	4 260
<b>Autres nationalités européennes</b>	<b>13 396</b>	<b>11 240</b>	<b>10 938</b>	<b>12 901</b>	<b>16 271</b>	<b>18 400</b>
<i>dont : Turquie</i>	4 456	3 337	3 165	4 543	5 723	5 257
<i>ex-Yougoslavie</i>	2 779	1 782	1 495	1 727	2 165	4 119
<b>Maghreb</b>	<b>23 029</b>	<b>18 431</b>	<b>18 746</b>	<b>27 286</b>	<b>36 138</b>	<b>33 554</b>
<i>dont : Maroc</i>	9 267	6 830	7 669	10 957	16 243	16 496
<i>Algérie</i>	10 911	7 770	8 469	12 412	14 523	12 103
<i>Tunisie</i>	2 851	3 832	2 609	3 917	5 372	4 954
<b>Autres pays d'Afrique</b>	<b>11 680</b>	<b>10 152</b>	<b>10 575</b>	<b>19 313</b>	<b>28 732</b>	<b>20 431</b>
<i>dont : Sénégal</i>	1 249	1 282	1 257	2 023	3 175	2 678
<i>Mali</i>	444	418	493	1 535	3 966	2 054
<i>Autres pays d'Afrique francophone</i>	6 028	5 491	5 857	8 152	11 989	10 333
<i>République démocratique du Congo</i>	1 305	772	788	2 786	3 631	1 631
<b>Asie</b>	<b>13 271</b>	<b>11 205</b>	<b>11 471</b>	<b>15 003</b>	<b>19 692</b>	<b>17 772</b>
<i>dont : Chine</i>	1 370	1 260	1 050	3 253	5 569	3 728
<i>Japon</i>	2 465	2 512	2 567	2 662	2 623	2 907
<b>Amérique</b>	<b>9 818</b>	<b>9 233</b>	<b>9 366</b>	<b>10 266</b>	<b>11 266</b>	<b>11 510</b>
<i>dont : États-Unis</i>	4 496	4 489	4 658	4 409	4 455	4 523
<b>Autres <sup>(1)</sup></b>	<b>679</b>	<b>1 497</b>	<b>1 632</b>	<b>1 356</b>	<b>746</b>	<b>662</b>
<b>Total</b>	<b>119 570</b>	<b>106 180</b>	<b>105 986</b>	<b>127 431</b>	<b>155 878</b>	<b>145 120</b>

(1) Océanie, apatrides, et nationalités non déclarées.

Source : d'après Thierry (2001a), tableau 2.

à égalité avec l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Portugal. D'une manière générale cependant, on assiste à une diversification de l'origine des immigrants, et à une augmentation de la part des personnes en provenance d'Afrique, d'Asie et des pays européens ne bénéficiant pas de la libre circulation (Thierry, 2001a).

L'examen du motif de délivrance des titres de séjour montre, par ailleurs, que c'est l'immigration à caractère familial qui enregistre la plus forte hausse, avec un doublement depuis 1996 pour les étrangers ressortissants des pays tiers (de 17 700 à 35 400) : la présence d'une famille en France et les mariages mixtes facilitent l'admission au séjour d'étrangers, parmi lesquels un certain nombre se présentent ensuite sur le marché du travail. Ainsi s'explique sans doute la progression somme toute modérée du nombre d'étrangers des pays tiers introduits comme « travailleurs » : 6 000 en 1996, 9 200 en 1999, après un bond en 1997 et 1998, l'essentiel des régularisations ayant été accordées pour ce motif. Les effectifs d'étudiants des pays tiers ont eux aussi augmenté depuis 1997 (de 17 600 à 25 200), et si l'immigration à caractère familial s'alimente principalement dans les pays du Maghreb et en Turquie, les étudiants sont plus souvent originaires de pays développés (Japon, États-Unis).

#### *De l'immigration au solde migratoire*

La majorité des premiers titres<sup>(15)</sup> sont délivrés pour une durée d'un an : sur 130 000 titres d'au moins un an remis à des personnes majeures en 1999, c'est le cas de 81 000 d'entre eux, soit 62 % (43 % pour les ressortissants de pays de l'Espace économique européen et 71 % pour les étrangers des pays tiers). S'il est impossible de savoir exactement combien d'étrangers quittent la France à l'expiration de leur titre de séjour, l'analyse des taux de renouvellement des titres délivrés pour une durée d'un an démontre que les retours sont loin d'être négligeables, seuls 6 titres sur 10 étant renouvelés en moyenne : un peu plus d'un tiers pour les ressortissants des pays de l'Espace économique européen, et 7 sur 10 pour ceux des pays tiers (Thierry, 2001b). Ces résultats ne permettent cependant pas d'évaluer le solde migratoire, d'autant qu'il faudrait pouvoir chiffrer les retours au pays après des séjours plus longs et les mouvements de Français entre la France et l'étranger, ainsi qu'entre la métropole et les Dom. Ils démontrent cependant qu'une fraction non négligeable des étrangers admis à séjourner en France ne s'y installe pas durablement.

---

(15) Rappelons qu'il s'agit ici uniquement des titres d'un an ou plus.

## La fécondité

### Évolution annuelle

L'augmentation des naissances en 1999 et 2000 traduit une hausse de la fécondité plus forte encore en valeur relative, car l'effectif des femmes d'âge fécond baisse progressivement. C'est ainsi que l'indicateur conjoncturel s'établirait à 1,89 enfant par femme en 2000 (tableau 4) : avec un nombre de naissances presque identique, l'indicateur conjoncturel de l'année 1986 n'atteignait que 1,83. Ainsi, depuis 1993-1994, années où l'indicateur conjoncturel était descendu au plus bas (1,66), la fécondité annuelle s'est redressée, et la reprise progressive des années 1995-1999 a fait place à un bond en 2000, qui ne serait pas strictement passager. Il est un peu tôt pour observer la fécondité de nos voisins européens en l'an 2000, mais le niveau de l'indicateur en 1999 (1,79) place la France, comme en 1998, au deuxième rang de l'Union européenne derrière l'Irlande (1,88), et au troisième rang en Europe occidentale derrière ce pays et la Norvège (1,84) (tableau 6).

La décomposition par groupe d'âges de cet indicateur permet, par comparaison avec les années antérieures, d'observer à quels âges la fécondité a augmenté (tableau C). On s'aperçoit ainsi que si la hausse des années 1996-1998 ne concernait que les femmes de 30 ans ou plus, depuis 1999, cette hausse est un peu mieux répartie entre tous les groupes d'âges, même si les augmentations relatives sont plus fortes pour les femmes âgées de 30 ans ou plus. Si les chiffres des années 1999 et 2000 se confirment – rappelons en effet qu'il s'agit d'estimations provisoires<sup>(16)</sup> –,

TABLEAU C. – ÉVOLUTION DE LA FÉCONDITÉ PAR GROUPE D'ÂGES DEPUIS 1995  
(POUR 1 000 FEMMES)

Âge atteint	Somme des taux de fécondité par âge						Variation absolue <sup>(1)</sup>				
	1995	1996	1997	1998	1999*	2000*	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999*	1999-2000*
Moins de 20 ans	35	35	35	35	37	39	0	0	0	+2	+2
20-24 ans	279	271	265	263	269	279	-8	-6	-2	+6	+10
25-29 ans	658	655	641	646	645	669	-3	-14	+5	-1	+24
30-34 ans	499	518	524	544	556	592	+19	+6	+20	+12	+36
35-39 ans	198	209	214	226	235	252	+11	+5	+12	+9	+17
40 ans ou +	43	45	47	50	52	58	+2	+2	+3	+2	+6
Total	1712	1733	1726	1764	1794	1889	+21	-7	+38	+30	+95

\* Provisoire.  
 (1) En raison des arrondis dans les sommes de taux figurant dans la partie gauche du tableau, les variations calculées ici peuvent ne pas correspondre aux différences apparentes.  
 Source : Insee.

<sup>(16)</sup> Nous remercions Lionel Doisneau, de la Division des enquêtes et études démographiques de l'Insee, pour nous avoir communiqué les taux provisoires de fécondité et de nuptialité par âge des années 1999 et 2000.

c'est donc la première fois, depuis de longues années, que la fécondité des plus jeunes femmes augmente (tableau 4). Ainsi, non seulement le long processus de retard des maternités, engagé depuis le milieu des années 1960, toucherait à sa fin, mais il pourrait laisser place à un mouvement inverse. Il faut cependant être prudent, et attendre les résultats définitifs pour pouvoir s'en assurer.

Quoi qu'il en soit des années 1999 et 2000, la comparaison de la fécondité des jeunes en 1998 avec celle du milieu des années 1960 montre que celle-ci a été divisée par 4 depuis 1964 chez les moins de 20 ans (de 141 enfants pour 1000 femmes à 35 en 1998), et par 3,4 pour les femmes âgées de 20-24 ans (906 contre 263) et il est peu vraisemblable que l'on puisse revenir à de tels niveaux, même si une petite remontée de la fécondité à ces âges est maintenant probable.

Pour les femmes de 30 ans ou plus, l'augmentation de la fécondité est importante depuis 1995, en valeur absolue (tableau C) comme en valeur relative : en cinq ans, la fécondité a augmenté de 19 % entre 30 et 35 ans, de 27 % entre 35 et 40 ans, et de 35 % à 40 ans ou plus. Si les chiffres de 2000 se confirment, ils signifient que les femmes de 30-34 ans en 2000 ont une fécondité plus forte que celles de 1964 (592 pour 1000 femmes en 2000, contre 557 en 1964) ; en revanche, et contrairement à une idée répandue, la fécondité des plus âgées, surtout au-dessus de 40 ans, reste plus faible qu'à cette époque au même âge. Malgré tout, cette hausse de la fécondité au-dessus de 30 ans indique que le phénomène de récupération des naissances s'amplifie, c'est-à-dire que naissent, après 30 ans, de plus en plus d'enfants que les femmes n'avaient pas eus avant cet âge.

### *La fécondité des générations*

Observons en effet les taux de fécondité, âge par âge, pour différentes générations (figure 6). Comparons d'abord les femmes nées en 1950 et en 1960, dont nous sommes sûrs maintenant que la descendance finale est quasiment identique (2,11 enfants par femme) (tableau 5) : on voit bien que le calendrier des naissances a été très retardé, la génération 1960 ayant eu nettement moins d'enfants, avant 25 ans, que la génération 1950, et nettement plus après. La « récupération » des naissances retardées a été parfaite, mais l'âge moyen à la maternité a augmenté de 1,2 an, passant de 26,5 à 27,7 ans. Comparons maintenant la fécondité de la génération 1960 à celle de la génération née seulement trois ans plus tard. Le même phénomène de retard des maternités s'observe, cette fois-ci jusqu'à 27 ans, mais les courbes, au lieu de se croiser directement, restent confondues quelques années, et ce n'est qu'à partir de l'âge de 32 ans que la courbe de la génération 1963 surpasse réellement celle de la génération 1960. C'est l'année 1995 (indiquée par une croix sur la courbe) qui indique le début de la récupération. Et pour les femmes nées trois ans plus tard (génération 1966),

c'est également à partir de l'année 1995, à l'âge de 29 ans, que leur fécondité devient supérieure à celle de leurs devancières. Mais à 26-28 ans, âges où la fécondité aurait dû être maximale, la courbe est presque plate, et se situe nettement en dessous de celle de la génération 1963. Cet accident dans les courbes, reflet de la très basse fécondité des années 1992-1994, est moins facile à détecter sur les courbes des générations suivantes, et si la fécondité de la génération 1969 surpasse celle des femmes nées en 1966 dès l'âge de 27 ans, il faut encore attendre l'âge de 29 ans pour qu'elle surpasse celle des générations précédentes. Quant à la génération 1972, si les données provisoires de 2000 se confirment, sa fécondité à l'âge de 28 ans est déjà supérieure à celle de toutes les autres ; enfin, la génération 1975 aurait rattrapé sa devancière dès l'âge de 25 ans.

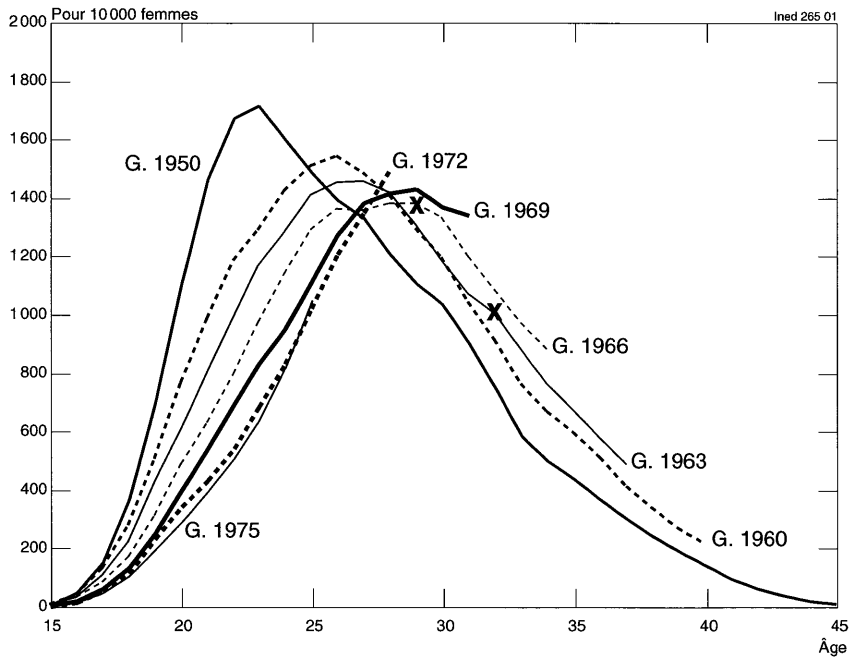


Figure 6. – Taux de fécondité par âge de quelques générations

Lecture : on a indiqué par une croix l'année 1995 qui marque le début de la récupération pour les générations 1963 et 1966.

Source : Insee.

Quel bilan peut-on établir aujourd'hui pour la descendance de ces générations nées dans les années 1960, qui ont été les plus marquées par la période de basse fécondité du début des années 1990 ? Notre point de départ sera la génération 1960, dont la reproduction est maintenant certaine.

Le tableau D compare les descendance atteintes, à partir de l'âge de 28 ans, par les femmes des générations 1960, 1963, 1966 et 1969.

TABLEAU D.- DESCENDANCES ATTEINTES DE 28 À 37 ANS  
PAR LES FEMMES DES GÉNÉRATIONS 1960, 1963, 1966 ET 1969  
(NOMBRES MOYENS D'ENFANTS POUR 100 FEMMES)

Âge révolu	Descendance atteinte				Différence avec la génération précédente		
	G1960	G1963	G1966	G1969	G1963	G1966	G1969
28 ans	126	114	100	91	- 12	- 14	- 9
29 ans	139	127	114	105	- 12	- 13	- 9
30 ans	151	139	127	<i>119</i>	- 12	- 12	- 8
31 ans	161	149	139	<i>133</i>	- 12	- 10	- 6
32 ans	170	159	150		- 11	- 9	
33 ans	178	168	<i>160</i>		- 10	- 8	
34 ans	184	176	<i>169</i>		- 8	- 7	
35 ans	190	<i>183</i>			- 7		
36 ans	196	<i>188</i>			- 8		
37 ans	200	<i>193</i>			- 7		
Descendance finale <sup>(1)</sup>	<i>212</i>	<i>206</i>	<i>202</i>		- 6	- 4	

NB : Les chiffres en italique correspondent aux données provisoires de 1999 et 2000.  
<sup>(1)</sup> Estimation tendancielle (voir tableau 5).  
Source : Insee.

On voit ainsi que le retard accumulé par les femmes de la génération 1963 jusqu'à l'âge de 28 ans ne commence à se combler un peu qu'à partir de 32 ans, et que cette compensation, qui s'amenuise au fil de l'âge, ne pourra finalement être totale : d'après la projection tendancielle<sup>(17)</sup>, la descendance finale pourrait n'atteindre que 206 enfants pour 100 femmes, soit 6 de moins que celle de la génération 1960.

À l'âge de 28 ans, les femmes de la génération 1966 accusent d'emblée un déficit encore plus important par rapport à la génération 1963 (- 14 enfants pour 100 femmes) que cette dernière par rapport à la génération 1960 (- 12 enfants). Mais la compensation débute plus tôt, si bien que dès l'âge de 31 ans, le retard y est moindre ; à 34 ans, il subsiste cependant un retard de 7 enfants pour 100 femmes, qui ne sera probablement pas totalement comblé non plus, la descendance finale étant aujourd'hui évaluée à 202 enfants pour 100 femmes.

Enfin, le déficit des naissances pour la génération 1969 par rapport à la génération 1966 apparaît beaucoup plus faible. N'atteignant que 6 enfants pour 100 femmes à l'âge de 31 ans, il garde encore toutes ses chances d'être compensé.

On peut donc dès maintenant dire que si la fécondité ne subit pas de nouvel accident conjoncturel comparable à celui des années 1992-1994, la

<sup>(17)</sup> Bien que les taux provisoires de 2000 soient pris en compte, en attendant confirmation de ces taux, la projection s'appuie sur la tendance des années 1997-1999.



baisse de la descendance finale ne devrait concerner que quelques générations nées dans les années 1960, et que dès les générations nées à la fin des années 1960, la descendance pourrait se stabiliser un peu au-dessus de 2 enfants par femme.

### *Descendance finale et taille des familles*

Grâce aux premiers résultats de l'enquête sur l'histoire familiale effectuée en même temps que le recensement de 1999, on peut maintenant faire un bilan rétrospectif de la répartition de la descendance par rang au fil des générations, et estimer celle-ci pour les générations n'ayant pas totalement achevé leur vie féconde (tableau E) (L. Toulemon et M. Mazuy, 2001). Entre les générations 1940 et 1950, la descendance finale a diminué essentiellement en raison de la forte raréfaction des familles nombreuses (4 enfants ou plus); celle-ci s'opère principalement en faveur des familles de 2 enfants (d'une femme sur trois à deux sur cinq), car la part des autres dimensions change peu, même si l'on observe une très légère baisse de la proportion de mères de trois enfants, entre les générations 1940 et 1945, et une baisse transitoire de celle des femmes sans enfant, tandis que les mères d'enfant unique prennent un peu plus d'importance. Entre les générations 1950 et 1960, la stabilisation de la descendance finale autour de 2,1 enfants par femme coïncide avec la fin de deux tendances longues : les familles nombreuses cessent de se raréfier – une femme sur dix est mère de 4 enfants ou plus –, et la concentration sur la dimension deux semble achevée – environ quatre femmes sur dix. Seuls des petits glissements marginaux se produisent, entre les dimensions un et trois notamment. Quant à la baisse ultérieure de la descendance, elle semble trouver son origine uniquement dans les dimensions extrêmes : la part des familles nombreuses serait à nouveau en baisse, tandis que l'infécondité, restée

TABLEAU E. – RÉPARTITION DES FEMMES NÉES DEPUIS 1940  
SELON LE NOMBRE FINAL D'ENFANTS NÉS VIVANTS (POUR 100 FEMMES)

	Génération						
	1940	1945	1950	1955	1960	1965	1968
Pas d'enfant	10,1	8,6	9,8	10,9	10,8	11,7	12,9
1 enfant	17,6	20,4	20,1	18,5	17,8	18,0	18,0
2 enfants	32,9	37,6	40,2	38,8	39,8	40,4	40,1
3 enfants	21,7	20,2	20,2	21,5	22,0	21,0	20,6
4 enfants ou +	17,7	13,2	9,7	10,3	9,6	8,9	8,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Descendance finale <sup>(1)</sup>	241	222	211	213	212	203	201

<sup>(1)</sup> Estimation tendancielle pour les générations récentes.  
Sources : L. Toulemon et M. Mazuy, 2001 (d'après l'enquête Étude de l'histoire familiale, 1999), et statistiques de l'état civil.

proche de 10 % depuis la génération 1935, pourrait s'élever à 13 % dans la génération 1968<sup>(18)</sup>.

Le niveau relativement faible de l'infécondité, et le maintien d'une proportion relativement forte de familles de trois enfants ou plus (trois femmes sur dix depuis la génération 1950), expliquent le maintien de la fécondité française aux premiers rangs de l'Union européenne (tableau 7).

### Les avortements

Après redressement du sous-enregistrement, on estime que le nombre d'avortements pratiqués annuellement est stable depuis 1994 et qu'il s'établirait à environ 220 000 jusqu'en 1997<sup>(19)</sup> (tableau 8). Cela correspond à une fréquence d'environ 3 avortements pour 10 naissances vivantes, et à un indicateur conjoncturel de 0,52 avortement par femme en 1994 et 1995, et de 0,53 au cours des deux années suivantes; l'arrivée aux âges féconds de générations moins nombreuses entraîne en effet une baisse de l'effectif moyen des femmes soumises au risque, et la constance du nombre d'avortements traduit donc une très légère augmentation de leur fréquence.

La stabilisation de l'indicateur conjoncturel – qui est en fait une somme de taux – masque des changements dans sa composition : chez les femmes les plus jeunes et jusqu'à 22 ans environ, la fréquence des avortements est aujourd'hui plus forte qu'en 1990; au-delà de 23 ans, les taux sont plus faibles qu'auparavant. Cette modification de la fréquence des avortements par âge, en sens inverse de celle des naissances, indique que l'avortement joue sans doute un rôle dans le processus de retard des maternités.

Mais l'augmentation du recours à l'avortement des plus jeunes peut aussi être le signe d'une détérioration de la contraception à ces âges. Pour nous en assurer, nous avons analysé l'an dernier dans cette même rubrique l'évolution des conceptions survenues chez des femmes mineures qui ont abouti à une naissance vivante ou à un avortement<sup>(20)</sup> (F. Prioux, 2000).

D'après nos estimations, le nombre de ces grossesses concernant des femmes mineures au moment de la conception était un peu inférieur à 25 000 en 1985; il est tombé à 21 000 en 1990, puis à 18 000 en 1994, avant de remonter à 20 000 en 1996 et 1997. Mais une grande partie de la baisse enregistrée entre 1985 et 1994 est due à la diminution du nombre de

<sup>(18)</sup> Estimation obtenue en maintenant constants les quotients de premières naissances, ce qui suppose que le retard des premières naissances touche à sa fin (cf. Toulemon et Mazuy, 2001, figure 15).

<sup>(19)</sup> Pour une explication des causes du sous-enregistrement permanent des avortements et du mode de redressement des statistiques, cf. C. Blayo (1995).

<sup>(20)</sup> Cela correspond, aux avortements spontanés près, au nombre total de grossesses de mineures.

femmes soumises au risque, les générations nées après 1973 étant moins nombreuses que les précédentes ; depuis 1990, la fréquence des conceptions de mineures ne diminue plus, et s'établit autour de 5 conceptions pour 100 femmes. En revanche, la proportion de jeunes femmes choisissant d'interrompre leur grossesse par une IVG n'a cessé d'augmenter jusqu'en 1996 : de 57 % de grossesses interrompues en 1985, elle est passée à 69 % en 1996, et 68 % en 1997. Ces interruptions sont d'autant plus fréquentes que la femme est jeune : en 1996, 4 grossesses sur 5 ont été interrompues chez les moins de 16 ans, et 2 sur 3 chez les 16-17 ans.

On peut donc dire que l'augmentation de la fréquence des avortements chez les jeunes est principalement due au choix plus fréquent de l'avortement en cas de conception ; mais la stagnation des conceptions, voire leur reprise, après une longue période de baisse sont peut-être le signe d'une légère détérioration de la prévention des grossesses chez les adolescentes<sup>(21)</sup>. Cependant, l'augmentation probable de la fécondité aux jeunes âges que nous constatons plus haut doit être mise en relation avec une possible inversion de la tendance à choisir de plus en plus l'avortement en cas de conception.

### La nuptialité

La dernière année du siècle semble avoir été propice aux mariages plus encore qu'aux naissances : le nombre d'unions légalisées serait en hausse de 6,6 % par rapport à 1999 (285 400 mariages), et s'élèverait à 304 300 en 2000, franchissant ainsi le seuil de 300 000 en dessous duquel il était tombé depuis 1984 (tableau 9). Il ne s'agit cependant que d'estimations provisoires, les statistiques définitives pouvant révéler finalement des nombres inférieurs, comme ce fut le cas pour les mariages de l'année 1998, dont le nombre définitif s'établit seulement à 271 400<sup>(22)</sup>. Mais quel que soit le nombre exact de mariages qui seront finalement comptabilisés, ces nombres sont, depuis 1996, largement supérieurs à ceux des années 1993-1995, années où un minimum historique avait été atteint avec 255 000 mariages en moyenne. La modification de la fiscalité pour les couples non mariés avec enfants avait été invoquée pour expliquer la reprise de 1996, et cette explication était confortée par la forte augmentation des mariages légitimant un ou plusieurs enfants, en 1996 et 1997. Mais la hausse n'a pas été éphémère, et la reprise s'est beaucoup accentuée en 2000<sup>(23)</sup>. Le fléchissement de la proportion de mariages légitimant des enfants en 1998 (27,7 %) et 1999 (28 % d'après l'estimation provi-

---

(21) Toutefois, les premiers résultats (encore provisoires) de l'enquête Cocon, réalisée fin 2000 par l'Inserm (Unité 292) et l'Ined indiquent une hausse de l'utilisation de la pilule à 18-19 ans depuis 1994 (communication personnelle de C. de Guibert-Lantoine et H. Leridon).

(22) La différence importante avec l'estimation provisoire (282 100) pourrait être due à un défaut d'exhaustivité des statistiques de l'Insee en 1998 (C. Beaumel *et al.*, 2001, p. 266-267). Souhaitons que cette petite défaillance, liée à la réforme de la gestion de l'état civil en 1998 (transmission journalière des données, et non plus mensuelle), soit seulement transitoire.

soire), par rapport à 1997 (28,8 %), démontre que la fiscalité n'est pas le seul facteur en cause. Les taux (provisoires) de nuptialité par âge des célibataires de 2000 marquent d'ailleurs une deuxième rupture dans l'évolution observée depuis dix ans (figure 7) : alors que la reprise de 1996 touchait uniquement des hommes et des femmes relativement âgés, tous les âges sont concernés en 2000. Cette reprise de la nuptialité des femmes et des hommes jeunes, après une longue période de baisse, surprend un peu, et on ne peut s'empêcher d'évoquer l'effet du changement de millénaire; elle doit sans doute aussi être mise en relation avec la probable reprise de la fécondité à ces âges observée plus haut. Aux âges plus élevés, la hausse de la nuptialité est forte, en valeur absolue comme en valeur relative, et demande elle aussi à être confirmée dans les années qui viennent.

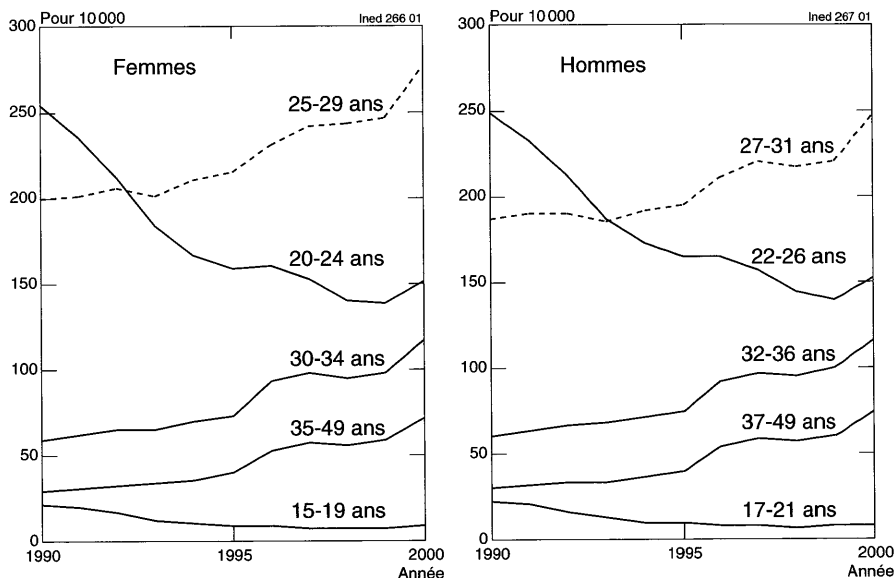


Figure 7. – Évolution de la somme des taux de nuptialité des célibataires par grands groupes d'âges depuis 1990

Source : Insee.

Grâce à cette forte augmentation des mariages, l'indicateur conjoncturel de nuptialité des célibataires retrouve en 2000 un niveau inégalé depuis 1983 : 60 premiers mariages pour 100 hommes et 62 pour

(23) D'après l'enquête mensuelle « Villes » de l'Insee, les mariages des trois premiers mois de 2001 n'ont pas été moins nombreux que ceux du premier trimestre 2000. Il est cependant assez hasardeux d'extrapoler ces résultats à l'ensemble de la France (les mariages célébrés dans les « villes » ne représentent qu'une faible fraction de l'ensemble) ou à l'année entière, car le premier trimestre est habituellement une période creuse pour les mariages.

100 femmes (somme des taux) (tableau 9). Cela ne signifie pas cependant que seuls 60 % des hommes et 62 % des femmes se marient avant l'âge de 50 ans, car lorsque l'âge au mariage s'élève, cet indicateur tend à sous-estimer la fréquence des mariages. Cette fréquence est difficile à estimer, en raison justement de ce grand recul de l'âge au mariage, qui rend disponibles, sur le « marché matrimonial », un grand nombre de célibataires âgés (parmi lesquels beaucoup vivent en couple) : par exemple, à l'âge de 33 ans (fin 2000), seules 62 % des femmes nées en 1967 se sont déjà mariées, alors qu'au même âge, le pourcentage de femmes non célibataires était déjà de 87 % dans la génération 1950, 82 % dans la génération 1955, et 74 % dans la génération 1960. Parmi celles qui étaient encore célibataires à cet âge, on a observé (ou estimé, pour les plus jeunes) que respectivement 24 %, 25 % et 27 % des femmes des générations 1950, 1955 et 1960 se sont mariées ou se marieront avant 50 ans, conduisant à des proportions de 90 %, 86 % et 81 % de non-célibataires avant d'atteindre leur 50<sup>e</sup> anniversaire (tableau 10). La poursuite de cette tendance, donc l'application d'une probabilité de mariage de 29 % aux célibataires âgées de 33 ans dans la génération 1967, conduirait à estimer que finalement 74 % des femmes ne seraient plus célibataires à 50 ans. La projection que nous avons choisi de publier est plus prudente : considérant que ces dernières années les mariages à ces âges avaient été provisoirement « dopés » par la législation fiscale et par l'an 2000, et que les Pacs allaient probablement concurrencer les mariages dans le domaine fiscal, nous avons estimé à 71 % la proportion de femmes non célibataires à 50 ans. Si prudente soit-elle, cette projection suppose cependant des changements importants dans les comportements de nuptialité, et des premiers mariages beaucoup plus fréquents qu'autrefois à des âges assez tardifs<sup>(24)</sup>.

### *Les Pacs*

Du 15 novembre 1999, date d'entrée en application de la loi sur le « pacte civil de solidarité », jusqu'au premier trimestre de 2001, un peu moins de 37 000 Pacs ont été signés devant les greffiers des tribunaux d'instance de France métropolitaine, dont environ 23 500 en 2000 (tableau F) : c'est peu au regard du nombre de couples cohabitant sans être mariés, que l'enquête Emploi de l'Insee estimait à 2,5 millions en mars 2000, d'autant que ce décompte des couples par l'Insee ne comprend pas les couples homosexuels, eux aussi concernés par le Pacs. Après l'engouement des premiers mois d'application, et la baisse du nombre de Pacs conclus aux deuxième et troisième trimestres de 2000, la remontée du dernier trimestre aurait pu s'expliquer par une motivation fiscale<sup>(25)</sup>. La

<sup>(24)</sup> Les comportements de nuptialité à des âges élevés semblent plus imprévisibles encore qu'en matière de fécondité, car la contrainte physiologique ne joue pas, et la contrainte sociale est aujourd'hui assez faible.

<sup>(25)</sup> La déclaration commune des revenus ne peut être effectuée que deux années civiles après l'année de conclusion du Pacs, ce qui rend « plus intéressants » les Pacs conclus en décembre qu'en janvier de l'année suivante.

poursuite de la hausse au premier trimestre 2001 contredit ce pronostic, et l'on ne semble pas encore avoir atteint un régime de croisière.

TABLEAU F. – NOMBRE DE PACS ENREGISTRÉS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE DEPUIS LE 15 NOVEMBRE 1999

Année	Trimestre	Nombre de Pacs
1999	4 <sup>e</sup> (15 nov.-31 déc.)	6202
2000	1 <sup>er</sup>	7711
	2 <sup>e</sup>	5045
	3 <sup>e</sup>	3986
	4 <sup>e</sup>	6736
2001	1 <sup>er</sup>	7158
Total	–	36838

*Source* : ministère de la Justice.

En l'absence totale de statistiques sur l'âge et le sexe des partenaires, il est impossible de savoir si ces contrats concernent plus particulièrement des couples homosexuels ou hétérosexuels, ou si les partenaires sont âgés ou jeunes; il est donc impossible de dire dans quelle mesure le Pacs concurrence le mariage. La comparaison des nombres absolus (rapportés à la population totale) avec ceux des Pays-Bas, où une législation semblable, concernant les deux catégories de couples, est en application depuis 1998, montre cependant une fréquence plus élevée des partenariats conclus en France (P. Festy, 2001). Même si l'on ne sait pas quelle proportion d'entre eux concernent des couples hétérosexuels, on peut constater que la première année d'application de la nouvelle législation a enregistré parallèlement un nombre record de mariages.

#### *Les enfants légitimés par mariage*

Pour la première fois en 1998, l'Insee publie une statistique détaillée sur les enfants « légitimés » par le mariage de leurs parents (C. Beaumel *et al.*, 2001); cette statistique permettra d'observer directement à quel âge, et dans quelles proportions, les enfants qui naissent hors mariage chaque année voient leurs parents se marier. Jusqu'à présent, en effet, seul le nombre total de ces enfants légitimés chaque année était publié, ce qui n'autorisait que l'estimation d'un indicateur conjoncturel, dont les variations annuelles étaient difficiles à interpréter (F. Prioux, 1994) : proche de 55 légitimations pour 100 enfants nés hors mariage à la fin des années 1960, celui-ci était tombé en dessous de 38 % au début des années 1980, sans que l'on puisse démêler dans cette évolution la part de la fréquence probablement moindre des légitimations de celle de l'âge plus tardif des enfants à cet événement. Plus récemment, une enquête spécifique sur les enfants nés hors mariage a en effet permis de confirmer ces deux tendances (F. Munoz-Pérez et F. Prioux, 1999) : parmi les enfants nés hors mariage en 1965 et en 1970, 54 % ont été légitimés par leurs parents; la

proportion a diminué dans les générations suivantes et est estimée à peine supérieure à 40 % dès la génération 1985, tandis que l'âge médian à la légitimation reculait, de 2,2 ans à un peu plus de 3 ans dans les mêmes générations.

Avec cette nouvelle statistique, nous obtenons une sorte de photographie des légitimations. Ainsi, dans les conditions de l'année 1998, 44 % des enfants nés hors mariage verraient leurs parents se marier : 14 % avant l'âge de 2 ans, 12 % entre 2 et 5 ans, 10 % entre 5 et 10 ans, 8 % ayant au moins 10 ans, mais parfois beaucoup plus, l'âge médian à cet événement étant de 4 ans. Il est probable que le calendrier des légitimations s'est en effet encore rallongé, mais il n'est pas du tout certain que la proportion de 44 % d'enfants légitimés soit réellement atteinte, les mariages de l'année 1998 ayant sans doute encore un peu bénéficié de l'incitation fiscale – en 1994 et 1995, l'indicateur conjoncturel des légitimations n'était que de 38 % ; mais la modification de la législation fiscale pour les couples non mariés avec enfants faisait bondir cet indicateur à 50 % au cours des deux années suivantes.

### Les divorces

Après un maximum de 119 000 en 1995, le nombre de divorces a peu varié depuis 1996 (116 000 à 117 000 chaque année) (tableau 9). Néanmoins, après une pause entre 1995 et 1997, une légère hausse de l'indicateur conjoncturel s'observe encore ces deux dernières années, car la chute de la nuptialité a réduit le nombre de mariages soumis au risque. Dans les conditions de l'année 1999, près de 39 % des mariages seraient ainsi rompus par un divorce, une proportion encore jamais atteinte jusqu'ici en France. En réalité, ce chiffre surestime légèrement la fréquence actuelle des divorces, tout au moins dans les promotions de mariages pour lesquelles on peut se risquer aujourd'hui à établir un pronostic : dans l'hypothèse d'une stabilité des taux par durée de mariage<sup>(26)</sup>, un peu moins de 37 % des mariages de 1985 se termineraient par un divorce, contre 35 % de ceux célébrés en 1980, 32 % des mariages de 1975 et 29 % de ceux de 1970. La hausse de la fréquence des divorces se poursuit donc, mais à un rythme qui s'est nettement infléchi après la promotion 1970 (figure 8a).

Pour les mariages célébrés après 1985, il semble que la hausse doive se poursuivre encore (figure 8b). Mais au vu des divorces intervenus au cours des premières années de mariage, il est possible que celle-ci marque le pas dans les promotions des années 1990 : après un maximum dans la promotion 1991, la proportion de mariages rompus aux premières durées de mariage diminue dans les promotions 1992 à 1994.

---

<sup>(26)</sup> Gel des taux moyens observés en 1997-1999. L'hypothèse est soutenue par la stabilité des taux de divorce depuis cinq ans entre 5 et 25 ans de mariage. Cependant, aux durées plus élevées, les taux continuent à augmenter.

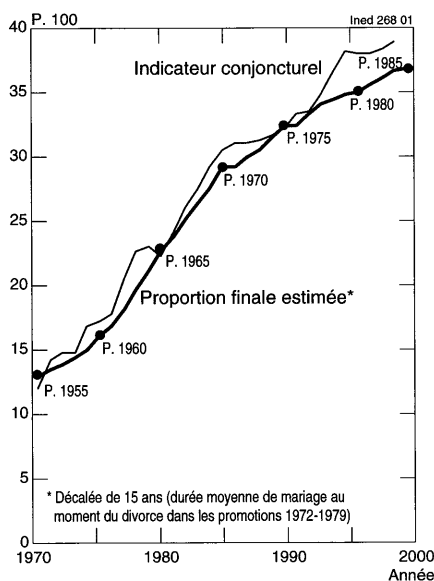


Figure 8a. – Évolution de la divortialité depuis 1970 (divorces pour 100 mariages)

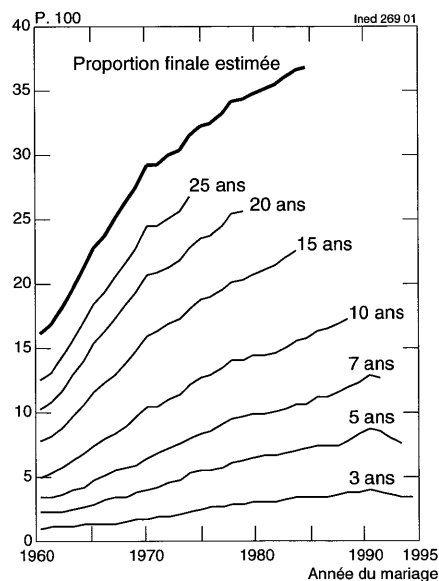


Figure 8b. – Proportion de mariages déjà rompus par divorce à certaines durées de mariage (pour un effectif initial de 100 mariages)

Sources : calculs d'après des données de l'Insee et du ministère de la Justice.

## La mortalité

Aux 538 000 décès de l'année 2000 correspond une espérance de vie à la naissance estimée provisoirement à 75,2 ans pour les hommes et 82,7 ans pour les femmes, en hausse de 0,3 an par rapport à 1999 (tableau 11). Si ces chiffres se confirment, en dix ans, la progression de la durée de vie moyenne des hommes aura été de 2,4 ans, soit près d'un trimestre par an, et celle des femmes de 1,8 an, soit un peu plus de deux mois par an. L'écart entre les deux, qui culminait à 8,2 ans dans les années 1986-1988 et 1991-1992, s'est un peu réduit et fluctue autour de 7,5 ans aujourd'hui. Cet écart reste cependant le plus fort de l'Union européenne. Si la France se rapproche en ce domaine de l'Espagne, de la Finlande et du Portugal, où les femmes vivent au moins 7 ans de plus que les hommes, il reste du chemin à parcourir pour rattraper la Suède, où cet écart n'est que de 5 ans<sup>(27)</sup>, la plupart des autres pays enregistrant des différences proches de 6 ans. Aussi, si la durée de vie moyenne des femmes en France devance

<sup>(27)</sup> Au Danemark et au Royaume-Uni, l'écart est également de 5 ans, mais l'espérance de vie des femmes est nettement plus faible qu'en France.



encore celle de tous les autres pays de l'Union européenne, celle des hommes se situe, en 1998, en 6<sup>e</sup> position seulement, derrière la Suède, l'Italie, la Grèce, les Pays-Bas et l'Espagne (tableau 12).

Cette progression ralentie de l'espérance de vie féminine est un phénomène nouveau, qui date des années 1990. Tout au long de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle en effet, la mortalité des femmes a baissé nettement plus vite que celle des hommes, et c'est seulement depuis les années 1980 que le rythme de baisse de la mortalité des hommes est devenu presque identique à celui des femmes.

Le tableau G fait le bilan, par période de cinq ans, des âges auxquels ces progrès sont dus depuis quinze ans pour chaque sexe, en fonction du poids de la mortalité à ces âges dans le calcul de l'espérance de vie à la naissance. Pour éviter les aléas, ces calculs sont basés sur les tables pluri-annuelles de l'Insee, dont la dernière porte sur la période 1996-1998. On voit bien que les progrès se sont nettement ralentis, pour les hommes comme pour les femmes, entre la période 1982-1987 et les cinq années suivantes, et que ce phénomène est principalement dû chez les hommes à la détérioration de la mortalité des jeunes adultes (15-44 ans), pendant la phase de croissance de l'épidémie de sida<sup>(28)</sup>; chez les femmes, en revanche, les progrès se sont ralentis à tous les âges, et en particulier entre 45 et 75 ans, âges auxquels la mortalité masculine diminuait nettement plus vite dans le même temps. Au cours de la période 1992-1997, les progrès se sont encore globalement ralentis chez les femmes, tandis qu'ils reprenaient à un rythme plus élevé chez les hommes. Ici encore c'est le sida qui semble faire la différence, l'application des nouvelles thérapies ayant permis à la mortalité des hommes de 25-44 ans de diminuer à nouveau. On note aussi, pour les deux sexes, un poids plus important de la baisse de la mortalité des enfants par rapport aux périodes précédentes, dû aux succès de la prévention contre la mort subite du nourrisson (F. Prioux, 2000). Ce tableau met également en évidence une grande différence entre les sexes selon les âges auxquels les progrès ont été les plus « rentables » en termes d'espérance de vie à la naissance : chez les hommes, depuis les années 1980, les plus grands progrès sont dus au groupe d'âges 45-74 ans et, bien qu'on note un certain essoufflement ces dernières années, la baisse de la mortalité à ces âges est encore responsable d'une augmentation de leur vie moyenne d'au moins une demi-année (0,53 an) au cours de la période 1992-1997, soit deux fois plus que chez les femmes (0,25). Pour ces dernières, c'est la baisse de la mortalité aux âges les plus élevés (75 ans ou plus) qui tend de plus à plus à assurer les progrès d'ensemble; mais son rythme s'est lui aussi nettement ralenti ces derniers temps.

---

(28) En réalité, cette détérioration ne concerne que le groupe d'âges 25-45 ans, principalement touché par le sida. Entre 15 et 25 ans, l'impact du sida est presque nul et la baisse de la mortalité accidentelle a été faible au cours de cette période (cf. par exemple F. Prioux, 2000, figure 6, page 458).

TABLEAU G. – GAIN D'ESPÉRANCE DE VIE DÛ À LA BAISSE DE LA MORTALITÉ AU SEIN DE CHAQUE GROUPE D'ÂGES (EN ANNÉES)

Groupe d'âges	Période					
	1982-1987	1987-1992	1992-1997	1982-1987	1987-1992	1992-1997
	Hommes			Femmes		
0-14 ans	+ 0,21	+ 0,14	+ 0,24	+ 0,16	+ 0,13	+ 0,19
15-44 ans	+ 0,14	- 0,07	+ 0,44	+ 0,13	+ 0,03	+ 0,11
45-74 ans	+ 0,71	+ 0,74	+ 0,53	+ 0,53	+ 0,44	+ 0,25
75 ans et +	+ 0,30	+ 0,36	+ 0,21	+ 0,60	+ 0,56	+ 0,40
Total	+ 1,36	+ 1,17	+ 1,42	+ 1,43	+ 1,17	+ 0,94

*Source* : calcul effectué à partir des tables de mortalité pluriannuelles de l'Insee.

Cette baisse différentielle de la mortalité selon les âges et le sexe s'explique en fait par le succès inégal de la lutte contre les diverses pathologies prédominantes à chaque âge. On a cité plus haut les victoires remportées récemment contre la mort subite du nourrisson (qui concerne garçons et filles de moins d'un an) et contre le sida, qui touche plus particulièrement les hommes de 25-44 ans. Mais à ces âges, et jusqu'à 75 ans environ, ce sont les cancers qui sont la première cause de décès et qui amputent le plus la durée de vie moyenne. Or, depuis le début des années 1990, les progrès enregistrés pour les femmes se sont nettement ralentis, en raison principalement des cancers liés au tabagisme, alors même que l'on commençait à observer une légère baisse de ceux-ci chez les hommes (tableau 14). C'est donc lorsque le recul de la mortalité tumorale n'a plus été contrarié par l'évolution des cancers liés au tabagisme que les gains pour les hommes ont été les plus sensibles (A. Nizard, 1997 et 2000). Dans le même temps, les progrès réalisés dans le domaine des maladies cardiovasculaires, à l'origine de la forte baisse de la mortalité des plus âgés, commençaient à s'essouffler, ce qui a contribué au ralentissement de la hausse de la durée de vie moyenne des femmes, principales bénéficiaires de ces progrès dans les années 1980.

### Quelles perspectives pour la première moitié du XXI<sup>e</sup> siècle ?

Les nouvelles projections de l'Insee à l'horizon 2050 ont été effectuées à partir des résultats du recensement de 1999, en se basant sur une poursuite des tendances observées au cours des 25 à 30 dernières années (C. Brutel, 2001). Quelles que soient les hypothèses de fécondité, de mortalité et de migrations, la part des personnes âgées de 60 ans ou plus augmentera, jusqu'à être comprise entre 32 % et 39 % en 2050, au lieu de 20,6 % aujourd'hui; corrélativement, la part des jeunes de moins de 20 ans, et surtout celle du groupe d'âges intermédiaires se réduiront progressivement : le vieillissement de la population française est déjà ins-

crit dans sa pyramide des âges. Il sera cependant moins intense si la fécondité se relève durablement, et si l'apport migratoire est important. Dans l'hypothèse dite centrale – qui suppose cependant une baisse de la descendance finale jusqu'à 1,8 enfant par femme –, le solde de mouvement naturel va se réduire progressivement jusqu'à devenir négatif à partir de 2036. En effet, les décès vont s'accroître fortement lorsque les générations du *baby-boom* deviendront très âgées (et ceci, quel que soit le scénario), tandis que les naissances diminueront, peu soutenues par une fécondité relativement faible et des générations en âge de procréer moins nombreuses. C'est ainsi que le rythme de croissance de la population va se réduire progressivement, et que l'effectif total de la population pourrait plafonner à 64,5 millions d'habitants vers 2040, avant de commencer à diminuer.

## RÉFÉRENCES

- BEAUMEL C., DOISNEAU L., VATAN M., 2001, *La situation démographique en 1998*, Insee Résultats, Démographie-Société, n° 80-81.
- BRUTEL C., 2001, « Projections de population à l'horizon 2050. Un vieillissement inéluctable », *Insee Première*, n° 762.
- CONSEIL DE L'EUROPE, 2000, *Évolution démographique récente en Europe, 2000*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- COURSON J.-P., MADINIER C., 2000, « La France continue de vieillir », *Insee Première*, n° 746.
- DOISNEAU L., 2001, « Bilan démographique 2000. Une année de naissances et de mariages », *Insee Première*, n° 757.
- FESTY P., 2001, « Pacs : l'impossible bilan », *Population et Sociétés*, n° 369.
- GAYMU J., 1993, « Avoir 60 ans ou plus en 1990 », *Population*, 48 (6), p. 1871-1910.
- INSEE, 2000, *Recensement de la population de 1999, Tableaux références et analyses, exploitation principale, départements-régions*, 568 p.
- ISNARD M., LAVERTU J., 1995, *Données de démographie régionale 1990*, Insee Résultats, n° 430-431, 233 p.
- MUNOZ-PÉREZ F., PRIOUX F., 1999, « Les enfants nés hors mariage et leurs parents. Reconnaissances et légitimations depuis 1965 », *Population*, 54 (3), p. 481-508.
- NIZARD A., 1997, « La mortalité par tumeur en France au tournant des années quatre-vingt-dix », *Population*, 52 (3), p. 665-698.
- NIZARD A., 2000, « Les effets sur la mortalité de quelques maux contemporains : sida, hépatite, alcool et tabac », *Population*, 55 (3), p. 503-564.
- PRIOUX F., 1994, « Le droit et les familles non mariées en France », *Population*, 49 (6), p. 1347-1374.
- PRIOUX F., 2000, « L'évolution démographique récente en France », *Population*, 55 (3), p. 441-476.
- THIERRY X., 2001a, « Les entrées d'étrangers en France de 1994 à 1999 », *Population*, 56 (3), p. 423-450.
- THIERRY X., 2001b, « La fréquence de renouvellement des premiers titres de séjour », *Population*, 56 (3), p. 451-468.
- TOULEMON L., MAZUY M., 2001, « Les naissances sont retardées mais la fécondité est stable », *Population*, 56, (4), p. 611-644.

## DONNÉES STATISTIQUES

TABLEAU 1. – MOUVEMENT DE LA POPULATION (EN MILLIERS) ET TAUX BRUTS (P. 1 000)<sup>(a)</sup>

Année	Population en milieu d'année	Naissances vivantes	Décès	Accroissement			Taux bruts (p. 1000)			
				Naturel	Migra-toire	Total	Natalité	Mortalité	Accroissement	
									Naturel	Total
1985	55284	768	552	+ 216	+ 38	+ 254	13,9	10,0	+ 3,9	+ 4,6
1986	55547	778	547	+ 232	+ 39	+ 271	14,0	9,8	+ 4,2	+ 4,9
1987	55824	768	527	+ 240	+ 44	+ 284	13,8	9,4	+ 4,4	+ 5,1
1988	56118	771	525	+ 247	+ 57	+ 304	13,7	9,3	+ 4,4	+ 5,4
1989	56423	765	529	+ 236	+ 71	+ 307	13,6	9,4	+ 4,2	+ 5,4
1990	56735	762	526	+ 236	+ 80	+ 316	13,4	9,3	+ 4,1	+ 5,6
1991	56976	759	525	+ 234	+ 90	+ 324	13,3	9,2	+ 4,1	+ 5,7
1992	57240	744	522	+ 222	+ 90	+ 312	13,0	9,1	+ 3,9	+ 5,5
1993	57467	712	532	+ 179	+ 70	+ 249	12,4	9,3	+ 3,1	+ 4,3
1994	57659	711	520	+ 191	+ 50	+ 241	12,3	9,0	+ 3,3	+ 4,2
1995	57844	730	532	+ 198	+ 40	+ 238	12,6	9,2	+ 3,4	+ 4,1
1996	58026	734	536	+ 199	+ 35	+ 234	12,6	9,2	+ 3,4	+ 4,0
1997	58207	727	530	+ 196	+ 40	+ 236	12,5	9,1	+ 3,4	+ 4,0
1998	58398	738	534	+ 204	+ 45	+ 249	12,6	9,1	+ 3,5	+ 4,1
1999*	58620	744	542	+ 202	+ 45	+ 247	12,7	9,2	+ 3,5	+ 4,2
2000*	58892	779	538	+ 241	+ 55	+ 296	13,2	9,1	+ 4,1	+ 5,0

(a) Population et taux révisés après le recensement de 1999.

\* Provisoire.

Source : Insee, division des enquêtes et études démographiques.

TABLEAU 2. – IMMIGRATION RÉGULIÈRE DE LONG TERME SELON L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Année d'admission au séjour					
	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Étrangers bénéficiant de la libre circulation (EEE)*	47697	44422	43258	41306	43033	42791
Entrants mineurs (3)	3812	3304	3176	2821	2941	2727
Entrants majeurs (1)	43885	41118	40082	38485	40092	40064
Étrangers ressortissants d'un pays tiers	71873	61758	62728	86125	112845	102329
Entrants mineurs (2)	11602	7635	7052	7505	13207	12631
Entrants majeurs (1)	60271	54123	55676	78620	99638	89698
Total des admissions au séjour de l'année, toutes nationalités	119570	106180	105986	127431	155878	145120
Total mineurs (2 et 3)	15414	10939	10228	10326	16148	15358
Total majeurs (1)	104156	95241	95758	117105	139730	129762
<i>dont étrangers arrivés effectivement au cours de l'année (majeurs et mineurs)</i>	<i>85230</i>	<i>78798</i>	<i>76605</i>	<i>80973</i>	<i>90607</i>	<i>101468</i>
<i>Ressortissants EEE (1 et 3)</i>	<i>39330</i>	<i>36547</i>	<i>35167</i>	<i>34118</i>	<i>35940</i>	<i>35240</i>
<i>Ressortissants pays tiers (1 et 2)</i>	<i>45900</i>	<i>42251</i>	<i>41438</i>	<i>46855</i>	<i>54667</i>	<i>66228</i>

\* États membres de l'Union européenne + Islande, Liechtenstein et Norvège.

Sources : X. Thierry (2001a) d'après : (1) Premiers titres de séjour d'une durée de validité d'au moins un an délivrés à des étrangers arrivés majeurs : ministère de l'Intérieur, AGDREF (élaboration par l'Ined);

(2) Admissions au regroupement familial d'enfants prononcées à l'égard de mineurs ressortissants de pays tiers : Omi; enfants de réfugiés, ministère de l'Intérieur, AGDREF;

(3) Entrées non contrôlées de mineurs ressortissants de l'EEE : nombre d'enfants déclarés lors de la remise d'un premier titre à une femme non conjointe de Français, ministère de l'Intérieur, AGDREF.

TABLEAU 3.—RÉPARTITION PAR ÂGE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER DE LA POPULATION DE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE (%)

Groupe d'âges	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
0-19 ans	27,5	27,1	26,7	26,4	26,1	26,0	25,9	25,8	25,7	25,6	25,4
20-59 ans	53,2	53,4	53,6	53,7	53,8	53,8	53,7	53,8	53,8	53,8	54,0
60 ans ou plus	19,3	19,5	19,7	19,9	20,1	20,2	20,4	20,4	20,5	20,6	20,6
<i>Dont :</i>											
65 ans ou plus	14,1	14,4	14,6	14,8	15,0	15,3	15,5	15,7	15,9	16,0	16,1
75 ans ou plus	6,7	6,5	6,3	6,2	6,1	6,4	6,6	6,8	7,0	7,2	7,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

*Source* : Insee, division des enquêtes et études démographiques, série révisée après le recensement de 1999.

TABLEAU 4.—ÉVOLUTION DE LA FÉCONDITÉ DEPUIS 1970

	Somme des taux par âge		Total (indicateur conjuncturel)	Âge moyen à la maternité (années)	Somme des taux de fécondité hors mariage (p. 100 femmes)	Part de la fécondité hors mariage (%)
	15-27 ans	28 ans et +				
	(p. 100 femmes)					
1970	143	104	247	27,2	16	6,4
1975	118	74	193	26,7	16	8,5
1980	116	78	194	26,8	22	11,4
1985	99	82	181	27,5	36	19,6
1986	97	86	183	27,6	40	21,9
1987	92	88	180	27,9	43	24,1
1988	89	91	180	28,0	48	26,4
1989	86	93	179	28,2	51	28,3
1990	84	94	178	28,3	53	30,1
1991	82	95	177	28,4	56	31,9
1992	77	96	173	28,5	58	33,3
1993	72	94	166	28,7	58	35,1
1994	70	96	166	28,8	60	36,3
1995	69	102	171	29,0	65	37,9
1996	68	105	173	29,1	68	39,3
1997	66	107	173	29,2	70	40,5
1998	65	111	176	29,3	73	41,3
1999*	66	113	179	29,3	76	42,3
2000*	69	120	189	29,4		

\* Provisoire.  
*Sources* : Insee, division des enquêtes et études démographiques, série révisée après le recensement de 1999, et Observatoire démographique européen.

TABLEAU 5.—FÉCONDITÉ DES GÉNÉRATIONS : DESCENDANCES ATTEINTES ET DESCENDANCES FINALES ESTIMÉES (NOMBRES MOYENS D'ENFANTS POUR 100 FEMMES) ET ÂGES MOYENS À LA MATERNITÉ (EN ANNÉES ET DIXIÈMES D'ANNÉES)

Génération	Descendance atteinte pour 100 femmes (âge révolu)				Projection avec gel des taux*		Projection tendancielle**	
	24 ans	29 ans	34 ans	39 ans	Descendance finale	Âge moyen à la maternité	Descendance finale	Âge moyen à la maternité
1930	90	177	231	256	263	27,5	263	27,5
1935	89	181	233	254	258	27,1	258	27,1
1940	96	181	225	238	241	26,4	241	26,4
1945	99	174	206	219	222	26,0	222	26,0
1950	89	154	192	207	211	26,5	211	26,5
1951	86	153	191	207	211	26,6	211	26,6
1952	83	152	191	208	212	26,7	212	26,7
1953	80	151	190	208	212	26,8	212	26,8
1954	78	149	190	208	212	26,9	212	26,9
1955	77	148	190	208	213	27,0	213	27,0
1956	76	147	191	209	214	27,1	214	27,1
1957	74	145	190	208	213	27,3	213	27,3
1958	72	144	189	208	213	27,4	213	27,4
1959	69	141	186	206	212	27,5	212	27,6
1960	66	139	184	206	211	27,7	212	27,7
1961	63	135	181	203	209	27,8	209	27,9
1962	60	131	179		207	28,0	208	28,0
1963	56	127	176		205	28,2	206	28,3
1964	53	122	173		202	28,3	204	28,5
1965	49	117	170		200	28,5	203	28,7
1966	46	114	169		197	28,7	202	28,8
1967	44	111			195	28,8	201	29,0
1968	42	109			194	28,8	201	29,1
1969	39	105						
1970	37	103						
1971	35	101						
1972	33							
1973	32							
1974	31							
1975	30							
1976	30							

\* Pour les générations 1930 à 1945, il s'agit de la descendance finale et de l'âge moyen à la maternité observés; pour les générations 1950 et suivantes, les taux non observés sont supposés égaux à ceux observés au même âge en 1999.

\*\* Pour les générations 1930 à 1945, il s'agit de la descendance finale et de l'âge moyen à la maternité observés; pour les générations 1950 et suivantes, les taux non observés ont été estimés de la manière suivante : de 30 à 42 ans, prolongation pendant 3 ans de la tendance des 3 dernières années, puis gel des taux; de 43 à 49 ans, gel des taux de 1999.

Source : calculs et estimations à partir de données Insee, division des enquêtes et études démographiques.

TABLEAU 6. - ÉVOLUTION DE L'INDICATEUR CONJONCTUREL DE FÉCONDITÉ EN EUROPE OCCIDENTALE  
(NOMBRE MOYEN D'ENFANTS PAR FEMME)

	1980	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Allemagne	1,56	1,37	1,41	1,43	1,46	1,42	1,45	1,33	1,30	1,28	1,24	1,25	1,32	1,37	1,36	1,36
Autriche	1,65	1,47	1,45	1,43	1,44	1,45	1,45	1,50	1,49	1,48	1,44	1,40	1,42	1,37	1,34	1,32
Belgique	1,68	1,51	1,54	1,54	1,57	1,58	1,62	1,66	1,65	1,61	1,56	1,55	1,59	1,60	1,60	1,61
Danemark	1,55	1,45	1,48	1,50	1,56	1,62	1,67	1,68	1,76	1,75	1,81	1,80	1,75	1,75	1,72	1,73
Espagne	2,20	1,63	1,54	1,48	1,43	1,38	1,34	1,30	1,29	1,25	1,20	1,18	1,17	1,18	1,16	1,20
Finlande	1,63	1,64	1,60	1,59	1,70	1,71	1,78	1,80	1,85	1,81	1,85	1,81	1,76	1,75	1,70	1,74
France	1,95	1,81	1,83	1,80	1,81	1,79	1,78	1,77	1,73	1,66	1,66	1,71	1,73	1,73	1,76	1,79
Grèce	2,22	1,67	1,60	1,50	1,50	1,40	1,39	1,38	1,38	1,34	1,35	1,32	1,30	1,31	1,29	1,30
Irlande	3,24	2,48	2,44	2,32	2,18	2,11	2,15	2,11	2,02	1,93	1,86	1,87	1,90	1,92	1,93	1,88
Italie	1,64	1,42	1,34	1,32	1,36	1,33	1,33	1,31	1,31	1,27	1,22	1,20	1,19	1,18	1,15	1,19
Luxembourg	1,49	1,38	1,43	1,40	1,51	1,52	1,60	1,60	1,67	1,69	1,72	1,69	1,76	1,71	1,68	1,73
Pays-Bas	1,60	1,51	1,55	1,56	1,55	1,55	1,62	1,61	1,59	1,57	1,57	1,53	1,53	1,56	1,63	1,65
Portugal	2,25	1,72	1,68	1,63	1,62	1,58	1,57	1,58	1,55	1,52	1,44	1,40	1,44	1,46	1,46	1,49
Royaume-Uni	1,89	1,80	1,78	1,81	1,83	1,80	1,89	1,82	1,79	1,76	1,74	1,71	1,73	1,72	1,71	1,68
Suède	1,68	1,74	1,80	1,84	1,96	2,01	2,13	2,11	2,09	1,99	1,88	1,73	1,60	1,52	1,50	1,50
Norvège	1,72	1,68	1,71	1,75	1,84	1,89	1,93	1,92	1,89	1,86	1,87	1,87	1,89	1,86	1,81	1,84
Suisse	1,55	1,52	1,53	1,52	1,57	1,56	1,59	1,58	1,58	1,51	1,49	1,48	1,50	1,48	1,47	1,48

NB : les nombres en italique sont des estimations provisoires.

Source : Observatoire démographique européen.



TABLEAU 7.—FÉCONDITÉ DES GÉNÉRATIONS EN EUROPE OCCIDENTALE

	Descendance finale estimée (p. 1 femme)				Âge moyen à la maternité (années)				Dernière année disponible <sup>(1)</sup>
	1950	1955	1960	1962	1950	1955	1960	1962	
Allemagne	1,72	1,67	1,65	1,60	25,8	26,5	27,1	27,4	1998
Autriche	1,87	1,76	1,69	1,65	25,4	25,8	26,5	26,7	1999
Belgique	1,83	1,83	1,84	1,80	26,2	26,7	27,3	27,6	1995
Danemark	1,91	1,84	1,89	1,91	26,2	27,3	28,5	28,8	1999
Espagne	2,10	1,90	1,75	1,64	27,6	27,2	27,8	28,3	1998
Finlande	1,85	1,90	1,95	1,94	27,4	28,0	28,7	28,9	1999
France	2,11	2,13	2,11	2,07	26,5	27,0	27,7	28,0	1999
Grèce	2,04	2,00	1,93	1,83	26,2	25,8	25,9	26,1	1998
Irlande	3,04	2,67	2,41	2,29	28,6	28,5	29,0	29,3	1999
Italie	1,89	1,80	1,65	1,56	27,0	27,1	27,9	28,3	1996
Luxembourg	1,73	1,69	1,75	1,78	26,8	27,7	28,6	28,8	1999
Pays-Bas	1,89	1,87	1,85	1,81	27,1	28,2	29,2	29,4	1999
Portugal	2,08	2,04	1,90	1,86	26,8	26,2	26,5	27,0	1999
Royaume-Uni	2,06	2,02	1,96	1,92	26,5	27,2	27,8	27,9	1999
Suède	2,00	2,03	2,04	2,01	27,2	28,0	28,6	28,6	1999
Norvège	2,09	2,05	2,09	2,09	26,2	27,1	28,1	28,3	1999
Suisse	1,79	1,75	1,77	1,73	27,2	28,1	28,7	28,9	1999

<sup>(1)</sup> Année sur laquelle sont basées les extrapolations. Les taux non observés sont supposés égaux aux taux observés aux mêmes âges au cours de la dernière année d'observation.  
Source : Conseil de l'Europe (2000).

TABLEAU 8.—ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AVORTEMENTS  
ET DES INDICES ANNUELS DEPUIS 1985

Année	Nombre absolu d'avortements		Avortements pour 100 naissances vivantes	Nombre moyen d'avortements par femme <sup>(2)</sup>	Dont	
	Déclarés <sup>(1)</sup>	Estimés			1 <sup>er</sup> avortement <sup>(3)</sup>	2 <sup>e</sup> avortement ou plus <sup>(4)</sup>
Données corrigées du sous-enregistrement						
1985	173 335	249 000	32,4	0,60	0,48	0,12
1986	166 797	239 000	30,7	0,57	0,45	0,12
1987	162 352	230 000	30,0	0,56	0,43	0,13
1988	166 510	230 000	29,8	0,54	0,43	0,12
1989	163 090	230 000	30,0	0,54	0,42	0,12
1990	170 428	230 000	30,2	0,53	0,40	0,13
1991	172 152	230 000	30,3	0,53	0,40	0,13
1992	167 777	227 000	30,5	0,53	0,40	0,13
1993	167 921	225 000	31,6	0,53	0,40	0,13
1994	163 180	220 000	30,9	0,52	0,39	0,13
1995	156 181	220 000	30,1	0,52	0,39	0,13
1996	162 792	220 000	30,0	0,53	0,40	0,13
1997*	163 985	220 000	30,3	0,53		

\* Provisoire.  
<sup>(1)</sup> Avortements pour lesquels un bulletin statistique a été rempli au moment de la déclaration.  
<sup>(2)</sup> Somme des taux d'avortement par âge.  
<sup>(3)</sup> Y compris les avortements de femmes qui n'ont pas déclaré si elles avaient eu une grossesse antérieure.  
<sup>(4)</sup> Y compris les avortements de femmes qui ont déclaré avoir eu au moins une grossesse antérieure sans en préciser le nombre et la nature de l'issue ou des issues.  
Source : Ined, Statistiques de l'avortement.

TABLEAU 9.—CARACTÉRISTIQUES DE LA NUPTIALITÉ ET DES DIVORCES DEPUIS 1985

Année	Nombre de mariages	Part des mariages avec légitimation (%)	Indicateur conjoncturel de nuptialité (1 <sup>er</sup> mariage par personne)				Nombre de divorces (3)	Indicateur conjoncturel de divortialité p. 100 mariages
			Synthèse des taux par âge (1)		Synthèse des quotients par âge (2)			
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
1985	269 419	11,4	0,53	0,54	0,69	0,73	107 505	30,5
1986	265 678	12,7	0,52	0,53	0,68	0,71	108 380	31,1
1987	265 177	14,4	0,51	0,52	0,67	0,71	106 526	31,0
1988	271 124	15,3	0,52	0,53	0,67	0,71	108 026	31,3
1989	279 900	16,7	0,54	0,55	0,67	0,71	107 357	31,5
1990	287 099	17,3	0,55	0,56	0,68	0,71	107 599	32,1
1991	280 175	18,5	0,54	0,55	0,67	0,70	106 418	33,2
1992	271 427	19,5	0,52	0,53	0,65	0,68	107 994	33,5
1993	255 190	20,7	0,49	0,50	0,62	0,65	110 757	34,8
1994	253 746	21,9	0,48	0,50	0,61	0,64	115 785	36,7
1995	254 651	22,7	0,49	0,50	0,61	0,64	119 189	38,2
1996	280 072	28,1	0,53	0,55	0,64	0,67	117 382	38,0
1997	283 984	28,8	0,54	0,56	0,64	0,68	116 158	38,0
1998	271 361	27,7	0,52	0,54	0,65	0,68	116 349	38,4
1999*	285 400	28,0	0,53	0,55			116 813	38,9
2000*	304 300		0,60	0,62				

\* Provisoire.  
(1) Nombre de 1<sup>ers</sup> mariages rapporté au nombre de personnes du même âge. Synthèse jusqu'à 50 ans.  
(2) Nombre de 1<sup>ers</sup> mariages rapporté au nombre de célibataires du même âge (estimation). Synthèse jusqu'à 50 ans.  
(3) Divorces directs et conversions de séparations de corps. Série modifiée, qui ne tient compte que des divorces prononcés en France métropolitaine.  
Sources : Insee, Division des enquêtes et études démographiques, Observatoire démographique européen et ministère de la Justice.

TABLEAU 10.-CARACTÉRISTIQUES DE LA NUPTIALITÉ DES GÉNÉRATIONS

Génération masculines	Hommes			
	Proportion de non-célibataires à 49 ans*	Âge moyen au 1 <sup>er</sup> mariage* (ans)	Proportion de non-célibataires	
			À 24 ans	À 30 ans
1943	0,88	24,5	0,55	0,81
1948	0,87	24,5	0,56	0,80
1953	0,85	25,0	0,52	0,75
1958	0,79	26,2	0,39	0,64
1963	0,71	27,9	0,23	0,52
1965	0,68	28,5	0,19	0,47
1967			0,16	0,44
1969			0,12	0,41
1971			0,09	
1973			0,08	
1975			0,06	
Génération féminines	Femmes			
	Proportion de non-célibataires à 49 ans*	Âge moyen au 1 <sup>er</sup> mariage* (ans)	Proportion de non-célibataires	
			À 22 ans	À 28 ans
1945	0,92	22,3	0,59	0,86
1950	0,90	22,6	0,57	0,83
1955	0,86	22,9	0,53	0,77
1960	0,81	24,1	0,42	0,67
1965	0,74	26,0	0,24	0,54
1967	0,71	26,7	0,19	0,50
1969			0,15	0,46
1971			0,12	0,42
1973			0,09	
1975			0,07	
1977			0,07	

\* Les quotients de nuptialité non observés sont supposés retrouver progressivement leur niveau antérieur à celui de l'année 1996.  
Source : calculs et estimations à partir de données Insee.

TABLEAU 11. – CARACTÉRISTIQUES DE LA MORTALITÉ GÉNÉRALE DEPUIS 1985

Année	Espérance de vie (en années)				Taux de mortalité (p. 1000 nés vivants)		Survivants à 60 ans (p. 1000 à la naissance)	
	À la naissance		À 60 ans		Infantile (1)	Néo- natale (2)	Hommes	Femmes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes				
1985	71,3	79,4	17,9	23,0	8,3	4,6	803	913
1986	71,5	79,7	18,1	23,2	8,0	4,3	807	915
1987	72,1	80,3	18,4	23,7	7,8	4,1	814	918
1988	72,3	80,5	18,7	23,9	7,8	4,1	816	919
1989	72,5	80,6	18,8	24,0	7,5	3,8	818	920
1990	72,8	80,9	19,0	24,2	7,3	3,6	822	923
1991	72,9	81,1	19,2	24,4	7,3	3,5	824	923
1992	73,2	81,4	19,4	24,6	6,8	3,3	827	925
1993	73,3	81,4	19,4	24,6	6,5	3,1	829	924
1994	73,7	81,8	19,7	25,0	5,9	3,2	832	926
1995	73,9	81,9	19,7	24,9	4,9	2,9	837	928
1996	74,1	82,0	19,7	25,0	4,8	3,0	841	929
1997	74,5	82,3	19,9	25,2	4,7	3,0	848	931
1998	74,8	82,4	20,0	25,3	4,6	2,9	851	932
1999*	74,9	82,4			4,3			
2000*	75,2	82,7			4,4			

\* Provisoire.  
(1) Décès avant un an pour 1000 enfants nés vivants.  
(2) Décès avant 28 jours pour 1000 enfants nés vivants.  
Source : Insee, division des enquêtes et études démographiques.

TABLEAU 12.—ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE EN EUROPE OCCIDENTALE EN 1998

	Espérance de vie à la naissance (années)		
	Hommes	Femmes	Écart (F-H)
Allemagne	74,5	80,5	6,0
Autriche	74,8	80,9	6,1
Belgique	74,8	81,1	6,3
Danemark	74,0	79,0	5,0
Espagne	75,0	82,0	7,0
Finlande	73,5	80,8	7,3
France	74,8	82,4	7,6
Grèce	75,4	80,4	5,0
Irlande	73,5	79,0	5,5
Italie (1997)	75,7	81,6	5,9
Luxembourg	74,1	80,7	6,6
Pays-Bas	75,2	80,7	5,5
Portugal	71,7	78,9	7,2
Royaume-Uni	74,8	79,7	4,9
Suède	76,9	81,9	5,0
Norvège	75,6	81,3	5,7
Suisse	76,3	82,5	6,2

*Source* : Conseil de l'Europe (2000).

TABLEAU 13.—MORTALITÉ INFANTILE EN EUROPE OCCIDENTALE  
(TAUX P. 1000 NÉS VIVANTS)

	1980	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Allemagne	12,1	9,1	7,0	6,9	6,2	5,8	5,6	5,3	5,0	4,9	4,7	n.d.
Autriche	14,3	11,2	7,8	7,5	7,5	6,5	6,3	5,4	5,1	4,7	4,9	4,3
Belgique	12,1	9,8	6,6	7,0	8,2	6,7	6,2	5,8	5,0	5,4	5,2	4,9
Danemark	8,4	7,9	7,5	7,3	6,6	5,4	5,5	5,1	5,6	5,3	4,7	4,2
Espagne	12,3	8,9	7,6	7,2	7,1	6,7	6,0	5,5	5,5	5,1	4,8	4,9
Finlande	7,6	6,3	5,6	5,9	5,2	4,4	4,7	3,9	4,0	3,9	4,2	3,6
France	10,0	8,3	7,3	7,3	6,8	6,5	5,9	4,9	4,8	4,7	4,6	4,3
Grèce	17,9	14,1	9,7	9,0	8,4	8,5	7,9	8,1	7,2	6,4	6,7	5,9
Irlande	11,1	8,8	8,2	7,6	6,5	6,1	5,9	6,4	5,6	6,3	6,2	5,5
Italie	14,6	10,5	8,2	8,1	7,9	7,1	6,6	6,1	6,0	5,6	5,5	5,2
Luxembourg	11,5	9,0	7,4	9,2	8,6	6,0	5,3	5,5	5,0	4,2	5,0	4,7
Pays-Bas	8,6	8,0	7,1	6,5	6,3	6,3	5,6	5,5	5,7	5,0	5,2	5,2
Portugal	24,3	17,8	11,0	10,8	9,3	8,7	8,1	7,5	6,8	6,4	6,0	5,6
Royaume-Uni	12,1	9,3	7,9	7,4	6,6	6,3	6,2	6,2	6,0	5,9	5,7	5,8
Suède	6,9	6,8	6,0	6,2	5,3	4,8	4,4	4,1	4,0	3,6	3,5	3,4
Norvège	8,1	8,5	6,9	6,2	5,8	5,0	5,2	4,0	4,0	4,1	4,0	3,9
Suisse	9,1	6,9	6,8	6,2	6,4	5,1	5,1	5,0	4,7	4,8	4,8	4,6

Les nombres en italique sont des estimations provisoires.  
*Sources* : Conseil de l'Europe (2000) et statistiques nationales.

TABLEAU 14.- TAUX COMPARATIF DE MORTALITÉ (P. 100 000) PAR SEXE ET GROUPE DE CAUSES DE DÉCÈS

Causes de décès <sup>(1)</sup>	Hommes								
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998 <sup>(2)</sup>
<b>23 groupes de causes</b>									
Cancer du poumon	68	69	69	69	68	68	68	67	69
Cancer de l'estomac	14	13	12	12	12	11	11	11	11
Cancer de l'intestin	28	28	28	28	27	27	26	26	27
Cancer de la prostate	30	30	29	29	28	27	27	27	28
Autres tumeurs	165	163	163	161	157	154	153	149	152
Maladies ischémiques du cœur	91	91	87	86	81	81	80	76	78
Autres maladies du cœur	84	84	82	83	80	82	82	81	83
Maladies cérébro-vasculaires	65	65	61	59	55	55	53	52	51
Autres mal. app. circulatoire	27	26	25	25	24	24	24	24	24
Alcoolisme et cirrhose du foie	34	32	30	30	29	29	29	27	29
Diabète	9	8	8	9	8	8	9	8	12
Tuberculose toutes formes	2	2	2	2	1	1	1	1	1
Sida	8	11	12	13	14	13	9	4	3
Grippe	3	0	1	1	0	1	1	1	2
Autres maladies infectieuses et parasitaires	10	10	10	10	10	10	10	9	9
Autres mal. app. respiratoire	64	62	63	64	60	62	64	64	65
Autres troubles mentaux et maladies du système nerveux	29	28	28	27	28	28	28	29	33
Autres maladies app. digestif	26	25	25	25	24	24	23	23	24
Autres maladies	37	36	34	35	35	34	34	33	34
Accidents circulation routière	26	24	22	22	20	20	19	19	20
Suicides	29	29	29	30	30	29	27	27	26
Autres morts violentes	48	46	46	44	42	41	40	40	41
Causes de décès non déclarées ou mal définies	50	48	48	45	46	43	45	44	48
<b>6 grands groupes de causes</b>									
Tumeurs	305	303	301	299	291	288	286	280	286
Maladies cardiovasculaires	267	265	255	254	240	241	239	233	235
Maladies infectieuses et parasitaires, mal. app. respiratoire	86	85	87	90	85	88	86	79	80
Autres maladies	135	129	125	125	124	123	122	121	131
Morts violentes	102	99	97	96	92	90	86	86	87
Causes de décès non déclarées ou mal définies	50	48	48	45	46	43	45	44	48
Toutes causes	945	930	913	909	878	872	865	843	868

(1) Taux comparatif suivant la population standard européenne (selon la définition proposée par l'OMS jusqu'en 1991). Le contenu de chaque groupe de causes de décès est précisé dans *Population*, 55 (3), 2000, p. 474.

(2) Les chiffres de l'année 1998 sont en italique en raison d'une rupture de série due au changement du mode de calcul des taux par rapport aux années précédentes.

Source : F. Meslé d'après données Inserm.

TABLEAU 14. – (SUITE) TAUX COMPARATIF DE MORTALITÉ (P. 100 000) PAR SEXE ET GROUPE DE CAUSES DE DÉCÈS

Causes de décès <sup>(1)</sup>	Femmes								
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998 <sup>(2)</sup>
<b>23 groupes de causes</b>									
Cancer du poumon	7	8	8	8	8	9	9	9	<i>10</i>
Cancer de l'estomac	6	5	5	5	5	4	4	4	<i>4</i>
Cancer de l'intestin	16	16	16	16	16	15	15	15	<i>16</i>
Cancer du sein	28	28	28	28	28	28	28	28	<i>27</i>
Cancer de l'utérus	8	8	8	8	8	7	7	7	<i>7</i>
Autres tumeurs	68	68	68	68	66	66	66	65	<i>65</i>
Maladies ischémiques du coeur	39	39	37	37	34	33	33	31	<i>32</i>
Autres maladies du coeur	59	59	58	58	56	57	56	54	<i>56</i>
Maladies cérébro-vasculaires	48	47	44	42	39	38	38	36	<i>36</i>
Autres mal. app. circulatoire	13	12	12	12	11	11	11	10	<i>11</i>
Alcoolisme et cirrhose du foie	12	11	10	10	10	10	10	10	<i>9</i>
Diabète	7	7	7	7	7	6	6	6	<i>9</i>
Tuberculose toutes formes	1	1	1	1	1	1	1	1	<i>1</i>
Sida	1	2	2	3	3	3	2	1	<i>1</i>
Grippe	2	0	1	1	0	1	1	1	<i>2</i>
Autres maladies infectieuses et parasitaires	6	6	6	6	6	6	6	6	<i>6</i>
Autres mal. app. respiratoire	28	27	28	29	27	28	29	29	<i>30</i>
Autres troubles mentaux et maladies du système nerveux	23	22	21	22	22	23	23	24	<i>27</i>
Autres maladies app. digestif	17	17	17	16	15	15	15	15	<i>15</i>
Autres maladies	27	27	26	27	26	27	26	23	<i>26</i>
Accidents circulation routière	9	8	8	8	7	7	7	6	<i>7</i>
Suicides	10	10	10	11	10	10	9	9	<i>8</i>
Autres morts violentes	25	25	24	23	22	22	21	20	<i>22</i>
Causes de décès non déclarées ou mal définies	32	30	30	29	28	28	29	27	<i>30</i>
<b>6 grands groupes de causes</b>									
Tumeurs	134	133	132	133	130	130	130	127	<i>130</i>
Maladies cardiovasculaires	159	157	151	149	140	139	138	131	<i>135</i>
Maladies infectieuses et parasitaires, mal. app. respiratoire	38	36	38	40	37	38	39	37	<i>38</i>
Autres maladies	86	84	80	82	81	81	80	77	<i>87</i>
Morts violentes	44	43	41	41	39	39	37	36	<i>37</i>
Causes de décès non déclarées ou mal définies	32	30	30	29	28	28	29	27	<i>30</i>
Toutes causes	493	484	472	475	454	455	452	435	<i>457</i>

(1) Taux comparatif suivant la population standard européenne (selon la définition proposée par l'OMS jusqu'en 1991). Le contenu de chaque groupe de causes de décès est précisé dans *Population*, 55 (3), 2000, p. 474.

(2) Les chiffres de l'année 1998 sont en italique en raison d'une rupture de série due au changement du mode de calcul des taux par rapport aux années précédentes.

Source : F. Meslé d'après données Inserm.